

ENGIE Green Cintegabelle et
Les Energies d'Aganaguès

Filiale de



Bilan de la concertation préalable

Projet de parc éolien de
Cintegabelle

Département de Haute-Garonne

30 avril 2019



Sommaire

01 Introduction	5
01.1 Rappel du projet et de la zone d'implantation potentielle.....	6
01.2 Calendrier de la concertation	8
02 Les moyens d'information du public	9
02.1 Le périmètre de diffusion de l'information.....	10
02.2 Affichage de l'avis de concertation préalable en mairies	11
02.3 Envoi de l'avis aux habitants.....	12
02.4 Dans la presse écrite.....	13
02.5 Information en ligne	15
02.6 Le dossier de concertation également disponible en mairies	16
03 Les moyens de participation du public	17
03.1 Les permanences en mairies.....	18
03.2 La participation à l'écrit	19
03.2.1 Les registres papier en mairies	19
03.2.2 Par voie postale.....	19
03.2.3 Par internet, aux adresses mail dédiées.....	19
03.3 Une réunion publique organisée par Les Energies d'Aganaguès.....	20
04 Statistiques de participation à la concertation préalable.....	22
04.1 Une participation du public plutôt faible.....	23
05 Analyse des avis exprimés.....	24
05.1 Le détail des avis exprimés	25
05.1.1 Les argumentaires défavorables au projet du parc éolien de Cintegabelle	26
05.1.2 Des associations d'opposition se sont exprimées	30
05.1.3 D'autres argumentaires opposés à l'éolien en général.....	31
05.1.4 Les argumentaires favorables au projet de parc éolien de Cintegabelle	31
05.1.5 Les commentaires sans avis sur le projet.....	32
05.2 Une quarantaine de pages ajoutées de façon anonyme	33
06 Réponses, par thématique, aux questions et remarques exprimées	34
06.1 Le choix du site d'implantation et l'intégration paysagère du projet.....	35
06.2 Intégration acoustique du projet.....	39
06.3 Des incidences sur l'immobilier et le patrimoine ?.....	43
06.4 Des effets sur la santé ?	44
06.5 Des alternatives renouvelables ?.....	45
06.6 Intégration du projet dans le milieu naturel.....	47
06.7 Enjeux financiers et retombées économiques	49

06.8	Rentabilité du projet	51
06.9	La construction du projet	53
06.10	Maintenance et démantèlement	54
06.11	Bilan carbone	56
07	Conclusion de la concertation préalable et engagements pour la suite.....	57
08	Annexe : compte rendu de la réunion publique organisée par Les Energies d'Aganaguès	60

Table des illustrations

Figure 1 – Carte de la zone d’implantation finale à l’échelle de la commune.....	6
Figure 2 – Carte de l’implantation finale.....	7
Figure 3 – Calendrier de la concertation préalable	8
Figure 4 – Les communes ciblées pour une diffusion d’information.....	10
Figure 5 – Photo de l’affichage en mairie de Cintegabelle.....	11
Figure 6 – Avis de concertation préalable affiché en mairies et envoyé aux habitants	12
Figure 7 – Annonce de la concertation préalable, bulletin municipal de Cintegabelle, décembre 2018	13
Figure 8 – Annonce de l’ouverture de la concertation préalable, La Dépêche du Midi, 1 ^{er} décembre 2018	14
Figure 9 – Capture d’écran du site des Energies d’Aganaguès	15
Figure 10 – Capture d’écran du site ENGIE Green.....	15
Figure 11 – Dossier de concertation mis à disposition dans les mairies	16
Figure 12 – Affichage dans la salle des permanences.....	18
Figure 13 – Salle d’exposition et de permanence en mairie de Saint-Quirc.....	18
Figure 14 – Information affichée en mairie de Cintegabelle.....	18
Figure 15 – Salle d’exposition et de permanence en mairie de Cintegabelle.....	18
Figure 16 – Invitation à la réunion d’Aganaguès	20
Figure 17 – Article de La Dépêche du Midi sur la réunion publique organisée par Les Energies d’Aganaguès, 2 février 2019	21
Figure 18. Zones d’implantation potentielles identifiées pour le développement du projet éolien de Cintegabelle.....	36
Figure 19. Contraintes à proximité des zones d’implantation potentielles.....	36
Figure 20. Implantation finale retenue.....	37
Figure 21. Riverains retenus dans le cadre de l’expertise acoustique	39
Figure 22. Bridage proposé en période diurne, par vent d’est-sud-est, pour le modèle d’éolienne GE120-2.5MW.	41

01 Introduction

Le projet éolien de Cintegabelle, développé depuis 2008, se situe sur la commune de Cintegabelle dans le département de la Haute-Garonne, en région Occitanie.

ENGIE Green et l'association locale Les Energies d'Aganaguès étudient la possibilité d'installer 5 éoliennes sur la commune de Cintegabelle. En cas d'aboutissement du projet, et donc de construction, les 5 éoliennes seront réparties entre ENGIE Green (4 éoliennes) et le territoire (1 éolienne).

Il s'agit donc d'un projet éolien participatif. En effet, début 2016, des habitants du territoire ont indiqué à ENGIE Green leur intention de porter un projet éolien citoyen sur le territoire. Ces habitants se sont rapidement regroupés au sein de l'association Les Energies d'Aganaguès. Les discussions ont finalement abouti à un accord sur un projet éolien porté conjointement par l'association et l'entreprise. En octobre 2018, un contrat de partenariat a été signé entre les deux porteurs du projet.

Avant le dépôt en Préfecture de la demande d'autorisation environnementale du projet, les habitants du territoire ont été informés du projet, et appelés à donner leur avis et poser leurs questions sur le projet.

Le présent document est le bilan de la concertation préalable au dépôt de la demande d'autorisation. Il s'inscrit dans le cadre du Décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif à la consultation préalable associant le public à l'élaboration du projet. Il résume la façon dont elle s'est déroulée, synthétise les observations faites par les habitants et les réponses aux questions posées. Il est publié sur les sites internet d'ENGIE Green et des Energies d'Aganaguès.

01.1 Rappel du projet et de la zone d'implantation potentielle

La zone étudiée résulte de la prise en compte de contraintes et données multiples, rappelées ci-dessous :

- Etude de la ressource en vent,
- Absence de servitudes techniques ou contraintes radioélectriques : radars (militaires, aviation civile, météorologiques), faisceaux de télécommunication et de gendarmerie,
- Respect de la distance minimale réglementaire de 500 mètres avec les habitations les plus proches,
- Eloignement des infrastructures routières, ferroviaires et des réseaux d'électricité, d'hydrocarbures et de gaz,
- Cohérence paysagère avec les sites et monuments historiques classés et inscrits,
- Compatibilité avec les zones d'intérêt pour l'inventaire et la protection du milieu naturel, notamment :
 - ZNIEFF et Site Natura 2000 à environ 3,5 - 4 Km des ZIP retenues :
 - ZNIEFF 730010232 (type I) : Cours de l'Ariège
 - ZNIEFF 730012132 (type II): L'Ariège et ripisylves
 - Natura 2000 Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste.

L'implantation finale est représentée sur la carte ci-dessous à l'échelle de la commune et des communes riveraines :

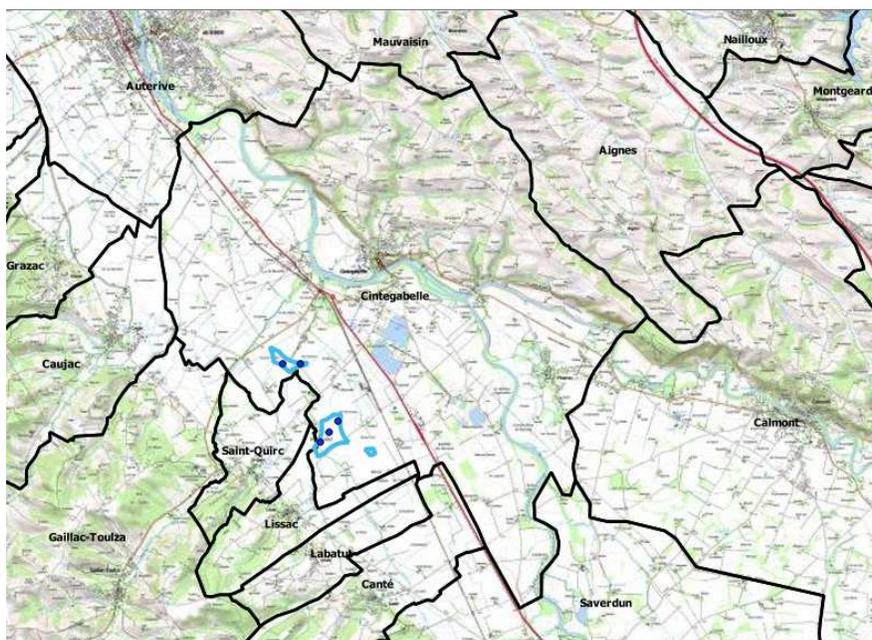


Figure 1 – Carte de la zone d'implantation finale à l'échelle de la commune

Le projet final est composé de 5 éoliennes, situées sur la commune de Cintégabelle, à proximité immédiate des communes de Saint-Quirc et de Lissac, et à plus de 500 mètres des habitations les plus proches.

Chaque éolienne aura une puissance unitaire maximale de 2,625 mégawatts (MW), pour une puissance totale maximale de 13,12 MW.

La hauteur du mât des éoliennes sera comprise entre 85 et 95 m ; les pales mesureront entre 55 et 60 m de long. La taille maximale des éoliennes sera comprise entre 145 et 150 m en bout de pale.

D'après le Schéma Régional Eolien Midi-Pyrénées, les zones d'étude du projet sont localisées dans une zone à sensibilités paysagères faibles et sensibilités patrimoniales moyennes.

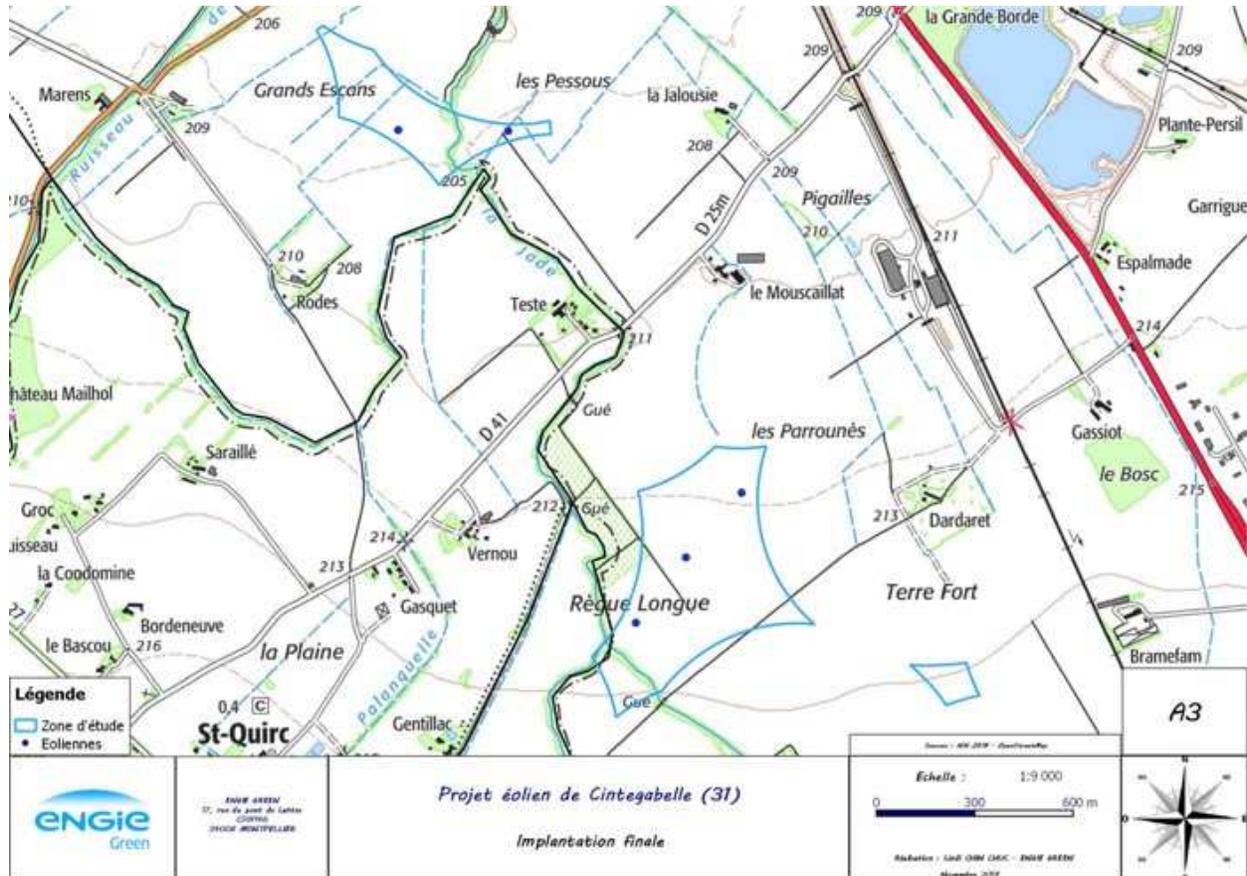


Figure 2 – Carte de l'implantation finale

01.2 Calendrier de la concertation

Une période de concertation préalable a été mise en place **du 27 novembre 2018 au 31 janvier 2019, soit 65 jours**. Elle avait pour double objectif :

- d'informer la population du projet final élaboré grâce aux études réalisées durant plusieurs années et à partir des réunions de concertation,
- et de lui permettre de s'exprimer avant l'instruction du dossier par les Services de l'Etat.

Cette durée a été décidée en accord avec le maire de Cintegabelle, afin de donner aux habitants un maximum de temps pour s'informer et participer pendant la période des fêtes de fin d'année.



Figure 3 – Calendrier de la concertation préalable

02 Les moyens d'information du public

Plusieurs moyens de communication ont été utilisés pour informer le public de l'ouverture de cette concertation préalable, et faciliter son accès à l'information sur le projet.

02.1 Le périmètre de diffusion de l'information

Afin de toucher le plus grand nombre de riverains et habitants voisins du projet, nous avons ciblé les habitants de la commune de Cintegabelle, ainsi que des 5 communes voisines les plus proches de la zone d'étude : Caujac, Gaillac-Toulza, Labatut, Lissac et Saint-Quirc.

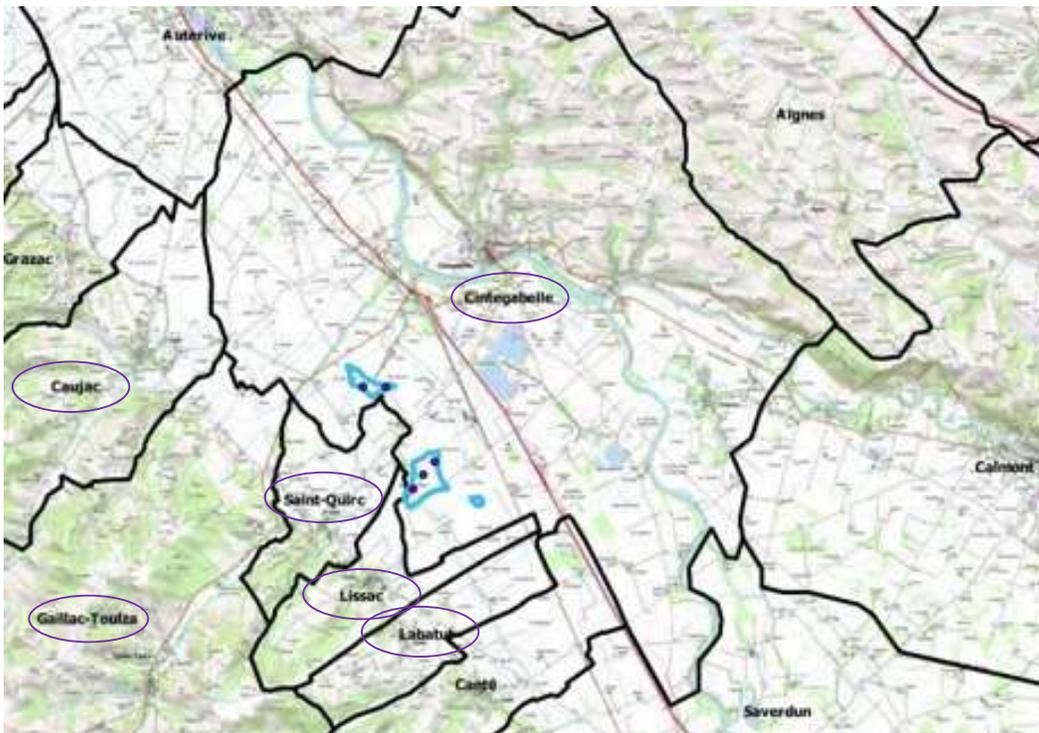


Figure 4 – Les communes ciblées pour une diffusion d'information

Les mairies de Cintegabelle et de Saint-Quirc ont été choisies pour accueillir les expositions et permanences publiques, en raison de leur localisation centrale, de leur accès aisé pour les habitants du secteur et de leurs plus larges horaires d'ouverture.

02.2 Affichage de l'avis de concertation préalable en mairies

Des affiches de l'avis de la concertation préalable ont été disposées sur les panneaux d'affichage des mairies de Cintegabelle et Saint-Quirc, une quinzaine de jours avant l'ouverture de la concertation préalable, afin d'accorder du temps suffisant aux habitants pour en prendre connaissance. Un courrier contenant une lettre d'information et la même affiche, a été envoyé aux maires des 4 autres communes (Caujac, Labatut, Lissac, Gaillac-Toulza), leur donnant la liberté d'afficher l'avis de la concertation préalable.

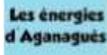


Figure 5 – Photo de l'affichage en mairie de Cintegabelle

02.3 Envoi de l'avis aux habitants

Afin d'informer les habitants de Cintegabelle et des communes voisines de Caujac, Gaillac-Toulza, Labatut, Lissac et Saint-Quirc de l'organisation et de l'ouverture de la concertation préalable, l'avis de concertation préalable a été envoyé par courrier aux habitants le 15 novembre. L'avis, en format papier A4, a été distribué à **1360 foyers dans les 6 communes**, soit environ la moitié des 2250 foyers concernés (sauf dans les boîtes aux lettres marquées d'un autocollant "Stop Pub"). La prestation de distribution dans ces boîtes aux lettres a été assurée par La Poste.

Les mairies de Saint-Quirc et de Caujac ont ensuite pris l'initiative d'envoyer de nouveau l'avis de concertation préalable à leurs habitants, par courriel, afin d'assurer la communication de cette opportunité de participation.

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Relative au projet de parc éolien sur la commune de CINTEGABELLE, dit projet de « Cintegabelle »

➤ **Objet de la concertation**

Cette concertation préalable concerne le projet de parc éolien de CINTEGABELLE sur la commune de Cintegabelle dans le département de Haute-Garonne. Ce projet est porté par une société dédiée dénommée ENGIE GREEN CINTEGABELLE, filiale à 100% d'ENGIE Green France, et par l'association locale LES ENERGIES D'AGANAGUÉS.

Nous souhaitons recueillir l'avis des habitants des communes de Caujac, Cintegabelle, Gaillac-Toulza, Labatut, Lissac et Saint-Quirc. Ainsi, du 27 novembre 2018 au 31 janvier 2019, nous ouvrons cette période de concertation dans le but d'informer la population des principales caractéristiques du projet éolien, et de lui permettre de s'exprimer.

➤ **Initiateur de la concertation**

La concertation préalable du public est à l'origine de ENGIE GREEN CINTEGABELLE, filiale d'ENGIE Green France et de l'association LES ENERGIES D'AGANAGUÉS. La concertation sera menée par Lindi CHIN CHUC, chef de projets chez ENGIE Green France et par Alex FRANC, co-président pour LES ENERGIES D'AGANAGUÉS.

➤ **Durée et modalités de la concertation**

La concertation aura lieu du 27 novembre 2018 au 31 janvier 2019 inclus, soit 65 jours.
Le dossier de concertation sera mis à disposition du public pour s'informer et donner son avis.

S'informer et donner son avis du 27 novembre 2018 au 31 janvier 2019 inclus	
 En Mairie pendant les permanences	Des permanences des porteurs du projet auront lieu dans les mairies de CINTEGABELLE et de SAINT-QUIRC : <ul style="list-style-type: none"> Saint-Quirc – Mardi 27 novembre 2018 de 14h à 18h Saint-Quirc – Mardi 29 janvier 2019 de 14h à 18h Cintegabelle – Mercredi 28 novembre 2018 de 9h à 12h Cintegabelle – Mercredi 30 janvier 2019 de 9h à 12h
 En Mairie sur registre	Mairie de Cintegabelle, ouverte les : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, mardi et jeudi de 9h à 12h Mairie de Saint-Quirc, ouverte les : lundi et mardi de 14h à 18h, mercredi de 8h30 à 11h30, jeudi de 13h30 à 15h30, vendredi de 14h à 19h
 Sur internet	ENGIE Green France : http://engie-green.fr/actualites/concertations-prealables-cours/ LES ENERGIES D'AGANAGUÉS : http://www.energies-aganagues.org/index.php/concertation-prealable/
 Par voie postale ou par mail	ENGIE Green France – Projet Cintegabelle – Le Triade II – Parc d'activités Millénaire II – 215, rue Samuel Morse - CS 20756 – 34967 Montpellier Cedex 2, France cintegabelle.egn@engie.com LES ENERGIES D'AGANAGUÉS – Projet Citoyen – Vernou – 09700 Saint-Quirc, France concertation@energies-aganagues.org

Le bilan de la concertation préalable et les mesures jugées nécessaires pour en tirer les enseignements seront publiés dans les trois mois suivant la fin de la concertation préalable sur les sites :

<http://engie-green.fr/actualites/concertations-prealables-cours/>
<http://www.energies-aganagues.org/index.php/concertation-prealable/>

Figure 6 – Avis de concertation préalable affiché en mairies et envoyé aux habitants

02.4 Dans la presse écrite

L'annonce de la concertation préalable a été publiée dans le bulletin municipal communal de Cintegabelle, en décembre 2018, ainsi que sur le site internet de la commune.

Développement durable

Concertation, éolien

Ce projet est porté par une société dédiée dénommée ENGIE GREEN CINTEGABELLE, filiale à 100% d'ENGIE Green France, et par l'association locale LES ENERGIES D'AGANAGUÉS. Ainsi, du 27 novembre 2018 au 31 janvier 2019, cette période de concertation permettra d'informer la population des principales caractéristiques du projet éolien, et de s'exprimer, avant l'instruction du dossier par les Services de l'Etat. Un dossier synthétique de présentation du projet sera disponible en ligne et consultable à la mairie de Cintegabelle, afin d'appréhender les grandes lignes du projet.

Objet de la concertation
 Cette concertation préalable concerne le projet de parc éolien de CINTEGABELLE sur la commune de Cintegabelle dans le département de Haute-Garonne. Elle sera menée par Lindi CHIN CHUC, chef de projets chez ENGIE Green France et par Alex FRANC, co-président pour LES ENERGIES D'AGANAGUÉS.

Durée et modalités de la concertation
 La concertation a débuté le 27 novembre 2018 et se terminera le 31 janvier 2019 inclus, soit 65 jours. Le dossier de concertation sera mis à disposition du public pour s'informer et donner son avis.

En Mairie, les permanences des porteurs du projet auront lieu de 9h à 12h les mercredis 28/11/2018 et 30/01/2019. Ou sur le registre aux heures d'ouverture.

Sur internet
 ENGIE Green France : www.engie-green.fr/actualites/concertations-prealables-cours/
 LES ENERGIES D'AGANAGUÉS : www.energies-aganagues.org/index.php/concertation-prealable/

Par voie postale ou par mail
 ENGIE Green France
 Projet Cintegabelle - Le Triade II - Parc d'activités Millénaire II - 215, rue Samuel Morse - CS 20756 - 34967 Montpellier Cedex 2, France - cintegabelle.egn@engie.com
 LES ENERGIES D'AGANAGUÉS
 Projet Citoyen - Vernou - 09700 Saint-Quirc, France
concertation@energies-aganagues.org

Le bilan de la concertation préalable et les mesures jugées nécessaires pour en tirer les enseignements seront publiés dans les trois mois suivant la fin de la concertation préalable sur les sites :

- www.engie-green.fr/actualites/concertations-prealables-cours/
- www.energies-aganagues.org/index.php/concertation-prealable/

16

**Parc solaire d'Espalmade
Cintegabelle**



Figure 7 – Annonce de la concertation préalable, bulletin municipal de Cintegabelle, décembre 2018

La *Dépêche du Midi* a également relayé l'ouverture de la concertation préalable, dans un article publié le 1er décembre 2018 :

Sur l'agenda de décembre

Prêts pour les animations de décembre?



f
t
📧

Vie locale, Gallac-Toulza

Publié le 01/12/2018 à 03:55 . mis à jour à 08:58

Une fête> Avec le moto sport. C'est le Toulouse Moto Sport qui ouvrira la longue liste des animations de décembre avec, samedi 1er décembre, une journée conviviale à la nouvelle salle des fêtes.

Associations> Réunion annuelle. La réunion annuelle des associations avec la mairie pour l'agenda 2019 se tiendra le jeudi 6 décembre, à 20 h 30, salle de la mairie.

Marché de Noël> Avec les Pitchouns. Les «Pitchouns Gaillacois (ex APE) qui se sont restructurés autour d'une direction collégiale avec Sébastien Bonzom, Émilie Delclos, Mathilde Doumeng, Betty Duribreux, Filomena Perrodin, Lise Scandella et Fabienne Tessier Fabienn organisent le traditionnel marché de Noël, le samedi 08 décembre, à l'ancienne salle des fêtes. Une animation de Noël aura également lieu le vendredi 14 décembre matin à l'école.

Les aînés> Et le loto. Le club du 3ème âge se retrouvera le jeudi 6 et le 20 décembre à 14 h pour un loto-gôûter.

Les enfants> Aussi. Les enfants d'Escayre seront gâtés par leur comité des fêtes, samedi 16 décembre à 15 h, ceux de Saint-Julien, le lendemain, dimanche 17 toujours à 15 h, salle de l'ancienne école.

Du Taïchi> Pour rester zen. Le foyer rural propose des séances de Tai Chi, le jeudi à 19 h 30 et deux rendez-vous mensuels, le lundi à 18 h 30, avec pour sujet «l'apiculture pour tous» (Renseignements : 06 51 60 48 45).

Éolien> La concertation. La concertation sur le projet éolien de Cintegabelle, lancée le 27 novembre, se poursuivra tout le mois de décembre. Information, recueil des avis aux mairies de Cintegabelle et de Saint-Quirc aux heures habituelles d'ouverture.

Un réveillon> Avec le comité des fêtes. Pour clôturer l'année 2018, le comité des fêtes de Gallac organise le réveillon de la Saint-Sylvestre (inscriptions : 06 06 73 73 59).

f
t
📧

La Dépêche du Midi

Figure 8 – Annonce de l'ouverture de la concertation préalable, La Dépêche du Midi, 1^{er} décembre 2018

02.5 Information en ligne

L'ensemble des informations et supports de la concertation préalable, dont le dossier de concertation, étaient également consultables et téléchargeables en ligne à partir de 15 jours avant son ouverture, sur le site des deux porteurs de projet :

ENGIE Green :

<http://www.engie-green.fr/actualites/concertations-prealables-cours/>

Les Energies d'Aganaguès :

<http://www.energies-aganagues.org/index.php/concertation-prealable/>



Figure 9 – Capture d'écran du site des Energies d'Aganaguès

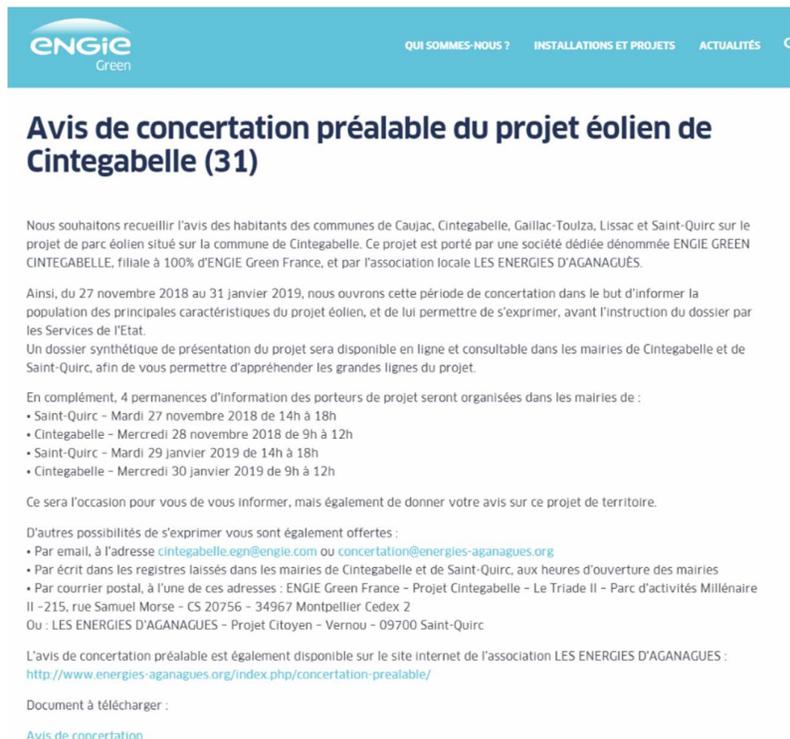
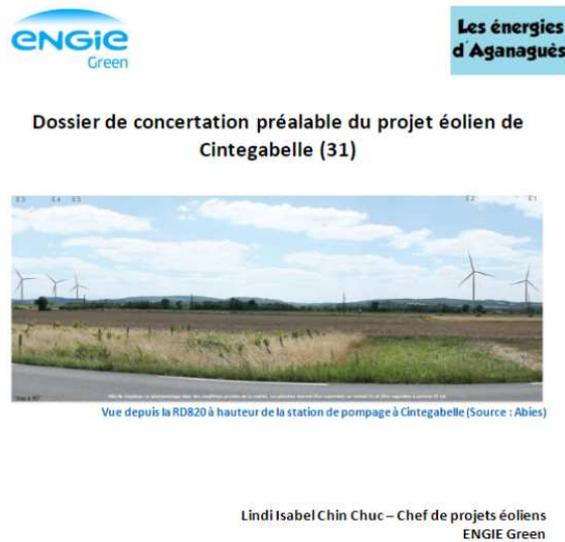


Figure 10 – Capture d'écran du site ENGIE Green

02.6 Le dossier de concertation également disponible en mairies

Pendant la durée de la concertation préalable, un dossier de concertation préalable et un carnet de photomontages du projet ont été mis à disposition dans les mairies de Cintegabelle et de Saint-Quirc. Ces supports étaient consultables à tout moment pendant les horaires d'ouverture des deux mairies (ainsi que sur le site des deux porteurs de projet).



Période de concertation
27 novembre 2018 – 31 janvier 2019

Figure 11 – Dossier de concertation mis à disposition dans les mairies

Le dossier de concertation comprenait :

- Une présentation des porteurs du projet.
- La justification de l'éolien et de ce projet.
- La synthèse des études menées et des enjeux pris en compte (naturaliste, acoustique, paysager, technique, etc.) et nécessaires à la conception du projet.
- Les caractéristiques principales du projet (implantation, chiffres clés, gabarit des éoliennes, montant d'investissement prévisionnel, planning).
- La liste des communes concernées par le projet.

Le carnet de photomontages relié, au format A3, comprenait une quarantaine de photomontages du projet, depuis différents points de vue, afin que les riverains puissent avoir une idée plus claire et juste de ce à quoi ressemblerait le parc éolien de Cintegabelle.

03 Les moyens de participation du public

Du 27 novembre 2018 au 31 janvier 2019, la population pouvait donner son avis, faire des remarques et poser des questions de 4 manières :



La période de concertation est un moment privilégié dans la vie du projet pour recueillir les questions et avis des habitants.

03.1 Les permanences en mairies

Les habitants des 6 communes ont été invités à venir en mairies lors de 4 permanences publiques, afin de s'informer sur le projet et de s'exprimer et poser leurs questions. Les deux porteurs du projet, ENGIE Green et Les Energies d'Aganaguès, étaient présents lors de chaque permanence :

Saint-Quirc – Mardi 27 novembre 2018 de 14h à 18h – Mardi 29 janvier 2019 de 14h à 18h
 Cintegabelle – Mercredi 28 novembre 2018 de 9h à 12h – Mercredi 30 janvier 2019 de 9h à 12h



Figure 12 – Affichage dans la salle des permanences



Figure 13 – Salle d'exposition et de permanence en mairie de Saint-Quirc



Figure 14 – Information affichée en mairie de Cintegabelle



Figure 15 – Salle d'exposition et de permanence en mairie de Cintegabelle

03.2 La participation à l'écrit

03.2.1 Les registres papier en mairies

Un registre papier a été mis à disposition dans les mairies de Cintegabelle et de Saint-Quirc pendant la durée de la concertation préalable, aux horaires habituels d'ouverture, afin que les habitants puissent s'exprimer sur le projet.

Il était également possible d'écrire par voie électronique, aux adresses mails dédiées, ou par voie postale, pour les personnes n'ayant pas accès à internet ou la possibilité d'aller en mairie :

03.2.2 Par voie postale

ENGIE Green France

Projet Cintegabelle – Le Triade II – Parc d'activités
Millénaire II – 215, rue Samuel Morse – CS 20756 –
34967 Montpellier Cedex 2, France

LES ENERGIES D'AGANAGUES

Projet Citoyen – Vernou – 09700 Saint-Quirc,
France

03.2.3 Par internet, aux adresses mail dédiées

Deux adresses mail dédiées ont été mises en place pour que la population puisse adresser un courriel aux porteurs de projet:

ENGIE Green : cintegabelle.egn@engie.com

Les Energies d'Aganaguès : concertation@energies-aganagues.org

Une réponse automatique a été mise en place sur l'adresse mail d'ENGIE Green pour prévenir l'expéditeur de la bonne réception et du délai légal de réponse aux questions :

Bonjour,

Nous répondrons à toutes les remarques et questions formulées dans le délai maximum de 3 mois après la clôture de la concertation préalable, délai fixé par le décret du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public.

Vous aurez donc une réponse à votre question ou remarque, dans le bilan de la concertation, que nous publierons au plus tard le 30 avril 2019.

Ce délai de 3 mois nous permettra de répondre plus précisément à l'ensemble des questions.

Comptant sur votre compréhension,

Cordialement,

Lindi CHIN CHUC

Chef de projets chez ENGIE Green

03.3 Une réunion publique organisée par Les Energies d'Aganaguès

L'association locale des Energies d'Aganaguès, partenaire d'ENGIE Green sur ce projet, a organisé une réunion publique le 25 janvier 2019 dans la salle des fêtes de Cintegabelle, soit 6 jours avant la fin de la concertation préalable. Le compte-rendu détaillé de la réunion se trouve en Annexe du présent document.



Figure 16 – Invitation à la réunion d'Aganaguès

Les Energies d'Aganaguès ont distribué un dépliant d'invitation durant le week-end précédent la réunion publique, à environ 1 500 foyers de Cintegabelle, Saint-Quirc, Caujac (environ 70% des maisons), Gaillac-Toulza (environ 50% des maisons), Lissac (environ 50% des maisons) et Canté.

Les communes de Cintegabelle, Lissac, Saint-Quirc et Canté ont envoyé l'information par mail à leurs administrés, et la commune de Cintegabelle l'a partagée sur sa page Facebook le 23 janvier 2019.

Environ 70 personnes ont assisté à la réunion. Une trentaine d'autres auraient aimé y participer mais se sont excusées auprès des organisateurs.

La réunion a réuni une vingtaine d'adhérents de l'association Hers Ariège Environnement, quelques élus des communes du secteur, et une majorité de représentants de l'association et de personnes soutenant le projet.

La réunion a duré environ 3 heures et a démarré de manière assez tendue. Les organisateurs ont décidé de laisser s'exprimer les représentants d'Hers Ariège Environnement avant de pouvoir répondre aux questions dans un climat plus apaisé.

Les principaux thèmes abordés ont été l'impact environnemental, immobilier, mais également les conditions de financement du projet citoyen.

Cette réunion a fait l'objet d'un article de *La Dépêche du Midi*, le 2 février 2019 :

01/04/2019 Eolien citoyen : De l'ombre à la lumière - 01/02/2019 - ladepeche.fr

LADEPECHE.fr

Accueil / Economie / Énergie

Eolien citoyen : De l'ombre à la lumière

ABONNÉS 



Publié le 01/02/2019 à 03:58 , mis à jour à 09:07

Énergie, Cintegabelle

A l'initiative de l'association Saint-Quircoise «Les Energies d'Aganaguès» et du mouvement de la transition, un premier débat sur le projet éolien citoyen en plaine ariégeoise s'est tenu vendredi 24 janvier à la salle des fêtes. Pour le moins que l'on puisse dire, les animateurs du débat ont payé de leurs personnes. Loïc Blanc (Président des Aganaguès) Benoit Petitjean (Mouvement de la Transition) et Alex Franc (agriculteur engagé) se sont évertués à écouter les multiples oppositions à leur projet puis ont répondu cas par cas avec leurs arguments. Les problématiques clivantes apparaissent d'emblée : les impacts environnementaux et immobiliers, les nuisances écologiques et sonores, les coûts d'investissements et de démolition. Les contradicteurs habitent à Saint-Quirc, à Lissac, à Caujac, à Gaillac-Toulza, à Mauvaisin et viennent de Manses en Ariège. Un pharmacien amène une étude épidémiologique sur la santé. Un autre veille sur la protection avifaune et des abeilles. Un agent immobilier évalue l'impact négatif sur la valeur des maisons. La perte varie de 10 à 40 %. Un élu cintegabellois d'opposition suggère d'implanter ces éoliens sur les côteaux du côté de Buffevent la bien nommée... De Mauvaisin, un habitant dénonce la nuisance visuelle dans la plaine et donne le coût d'une démolition dans 25 ans : 430 K€. Enfin, un hardi agriculteur de Boulbonne évoque le stockage et propose la création de dix mille lacs. Mais tous sont pour l'énergie renouvelables sauf l'éolien.

Cinq éoliennes dont une citoyenne

Face à ces giboulées de contestations, les organisateurs font le dos rond et alignent ensuite leur défense par l'attaque. «Il ne faut pas confondre le projet des éoliennes commerciales d'Engie qui avance avec le nôtre qui propose une énergie citoyenne dont les retombées sont locales» annonce Loïc Blanc. «Je me suis engagé avec Aganaguès sur cet aspect participatif qui me rapportera bien moins» poursuit Alex Franc. Deux films viennent en appui, comme l'exemple de LaChapelle Montreuil dans la Vienne, pour favoriser la connaissance du système. Une éolienne coûte 3 M€. La redistribution des ressources intéresse par la maire de Saint-Quirc Martine Le Lostec «Cet argent du projet éolien citoyen pourrait être reversé à la cantine de l'école». En Vienne l'argent permet la réduction de la consommation énergétique des équipements. Pour les Aganaguès (traduisez plaine fertile de l'Ariège), c'est aussi une voie démocratique car chaque actionnaire possède une voix dans les décisions. «Le but n'est pas commercial comme à Calmont où les sommes sont dirigées vers des fonds de pension canadien» dévoile un participant. Pour Loïc Blanc, «cette rencontre est une première. Elle permet d'écouter tous les avis». Au sujet évoqué d'utiliser d'autres alternatives comme la méthanisation, la géothermie, l'hydro-électricité, le photovoltaïque sans l'éolien, il conclura «Nous n'écartons rien mais nous sommes là pour créer une éolienne citoyenne par une concertation collective !» Feuilleton à suivre.

Cet article vous est offert par La Depeche dans le but de vous faire découvrir ses formules d'abonnement. Convaincu(e) ? Abonnez-vous.

Roland Pousse

Figure 17 – Article de *La Dépêche du Midi* sur la réunion publique organisée par *Les Energies d'Aganaguès*, 2 février 2019

04 Statistiques de participation à la concertation préalable

La participation à cette concertation a été animée et multimodale : plusieurs personnes ont choisi de s'exprimer par mail et de venir également en mairie pendant les permanences publiques ou pour écrire sur le registre papier. Aucun avis par voie postale n'a été reçu. Afin de bien prendre en compte les avis et le nombre de participants, nous avons choisi de compter chaque personne une seule fois, même si elle a contribué plusieurs fois. Ainsi, on compte **57 personnes différentes qui ont laissé une remarque écrite** sur les registres et/ou par courriel, et une vingtaine de personnes venues aux permanences. **Au total, environ 70 participants se sont exprimés ou déplacés** en plus de celles qui sont venues à la réunion publique organisée par Les Energies d'Aganaguès.

04.1 Une participation du public plutôt faible



Lors des permanences réalisées en mairies en présence des représentants d'ENGIE Green et des Energies d'Aganaguès, **une vingtaine de personnes sont venues** s'exprimer à l'oral. Opposants pour la plupart, il y avait néanmoins quelques personnes qui se sont déclarées favorables au projet. Lors de la réunion publique organisée par Les Energies d'Aganaguès, il y avait davantage de personnes favorables.



Un total de **25 personnes se sont exprimées à l'écrit sur les 2 registres papier** laissés dans les mairies de Cintegabelle de Saint-Quirc (dont 3 qui ont également exprimé leurs remarques par mail).



Parmi les trois moyens de participation du public, les riverains ont privilégié l'utilisation du courrier électronique : l'adresse d'ENGIE Green a reçu l'avis de 30 personnes. L'adresse d'Aganaguès a reçu l'avis de 5 personnes supplémentaires, pour **un total de 35 avis reçus par mail**.



Pendant les 65 jours de la concertation préalable, le dossier de concertation a été **consulté sur le site internet d'ENGIE Green par 145 personnes** résidant en région Occitanie, dont près de 130 dans le département de Haute-Garonne, et une dizaine en Ariège. Ces données ne sont pas suffisamment géolocalisées pour en tirer des enseignements.

Sachant que les habitants des 6 communes ont été ciblés (5 886 habitants), seulement 1,2 % de la population totale des 6 communes a participé. Les avis reçus reflètent les sentiments d'une infime partie de la population locale, et ne sont pas très représentatifs de la population globale à proximité du projet. La « majorité silencieuse » est très souvent une majorité qui ne se sent pas concernée par les projets.

A partir des localisations fournies volontairement dans les commentaires, nous sommes en mesure de constater à peu près le nombre de participants suivants :

Cintegabelle	Saint-Quirc	Lissac	Gaillac-Toulza	Labatut	Caujac	Non-recensé	Manses	Pamiers
16	3	11	6	1	2	16	1	1

On peut ainsi modérer le propos précédent sur la proportion des habitants concernés. En effet, dans la commune moins peuplée de Lissac, c'est près de 5% de la population qui s'est exprimée spontanément. On se rapproche d'un taux de participation plus classique dans ces démarches d'information-concertation.

Si le nombre d'avis n'est pas entièrement représentatif de la population locale, la concertation préalable a tout de même permis à une partie des habitants d'exprimer leurs avis ou préoccupations. Ainsi, la concertation préalable a permis d'identifier des enjeux locaux ainsi que des remarques d'ordre très général.

05 Analyse des avis exprimés

La concertation préalable ne remplace pas l'Enquête Publique, qui est animée par un commissaire-enquêteur neutre et indépendant.

Nous traitons cependant l'ensemble des commentaires et questions reçus, de la manière la plus neutre possible. Nous avons simplement traité à part, dans un second temps, un document ajouté en annexe dans le registre de Saint-Quirc, car nous ne savons pas quand et comment il est arrivé dans le registre, ni comment les avis qui y figurent ont été obtenus.

Les 57 avis reçus par écrit se décomposent ainsi :

9 avis favorables – 2 avis neutres ou nuancés – 46 avis défavorables

Parmi les habitants ayant choisi de donner leur avis par écrit, les opposants expriment principalement leur colère et inquiétude sur la proximité des éoliennes aux habitations et sur l'intégration paysagère du projet, la qualité de vie, la santé et la valeur de leurs biens immobiliers.

Les participants favorables au projet citent, quant à eux, l'appropriation des moyens de production énergétique par le territoire, le désir de s'inscrire dans la transition énergétique et la taille raisonnable du projet.

05.1 Le détail des avis exprimés

Suite à l'analyse des commentaires, tous moyens de participation confondus, des thématiques et préoccupations clés ressortent.

Pour les **contributeurs défavorables au projet**, les sujets suivants ressortent :

Les participants craignent :	Les participants critiquent :
<ul style="list-style-type: none"> ● Une proximité trop importante aux habitations et les nuisances induites (visuelles, sonores, santé) ● Une dégradation paysagère et du patrimoine ● Une dévalorisation immobilière ● Une dégradation du cadre de vie ● Un impact négatif sur le tourisme et le tourisme vert ● Une dégradation du milieu naturel et, de la biodiversité ● Une perte et dégradation des terres agricoles (le béton des fondations, par exemple) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le choix du site d'implantation ● La proximité du projet aux communes avoisinantes, les nuisances engendrées, et un manque de retombées financières ● La motivation du projet, notamment contre l'intérêt générale des habitants ● La rentabilité du projet éolien ● La proximité et l'impact sur le département de l'Ariège ● Un manque de transparence et d'information historiquement sur le projet ● L'absence de référendum ● Le coût de l'éolien et le prix de l'électricité

Toutefois, il faut noter que nombreuses sont les personnes à faire part de leur opposition au projet tout en se déclarant en faveur des énergies renouvelables, de la transition énergétique et écologique.

Les avis favorables au projet se fondent sur les arguments suivants :

- Projet citoyen, appropriation des moyens de production énergétique par les acteurs du territoire
- Qualité juste des études environnementales
- Le projet est une solution aux enjeux de la transition énergétique et écologique
- L'énergie éolienne est préférable à l'énergie nucléaire
- Le projet est d'une taille modeste et adaptée au territoire
- Les nuisances ne sont pas exceptionnelles par rapport aux autres installations industrielles

05.1.1 Les argumentaires défavorables au projet du parc éolien de Cintegabelle

Proximité aux habitations, préoccupations paysagères, et cadre de vie

Parmi les avis opposés au projet, le plus grand nombre porte sur le site d'implantation et sur la proximité du projet aux habitations, qui respecte pourtant la distance minimale règlementaire de 500 mètres. « A 500 m des maisons !!! La distance de 500m est scandaleuse.

Eoliennes trop proches des habitations. La distance de protection aux habitations, en France, est « de 500 mètres, sans aucune règle de proportionnalité par rapport à la hauteur. Dans certains pays comme l'Allemagne ou la Pologne, la distance de protection doit être dix fois supérieure à la hauteur des éoliennes.

Je constate que cette distance de 500m est contestée, et je pense qu'en égard à tous les autres défauts de ce projet, il conviendrait d'y appliquer le principe de précaution.

Par ailleurs, je ne comprends pas pour quelles raisons d'autres lieux plus appropriés (à proximité, moins habités, plus en hauteur et donc plus venteux) n'ont pas été choisis à la place du site sélectionné.

Beaucoup de pays dont la réflexion est plus avancée et qui disposent davantage de recul ont d'ailleurs légiféré pour une distance minimale de 1000m. »

Ils craignent une dégradation du paysage et du patrimoine, ainsi qu'un impact sur le tourisme : « La vallée de l'Ariège, à la hauteur de Cintegabelle, dans les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne, abonde en petits châteaux de la fin du XVII^e et du XVIII^e siècle de sorte que chaque village offre au touriste une petite merveille, vos éoliennes industrielles vont écraser ces belles maisons et faire fuir les touristes, ruiner leurs propriétés.

Accepter le projet éolien industriel de Cintegabelle cela dégradera le paysage (l'aspect visuel d'un groupe d'éoliennes modifie complètement le paysage) et la qualité de vie pour longtemps en particulier pour les riverains de ces monstres d'acier.

Il va enlaidir de façon durable et irréversible le beau paysage dont nous bénéficions. De nombreux touristes viennent chaque été dans notre village pour photographier cette magnifique vallée. C'est une vue exceptionnelle dont ont bénéficié des générations de Cintegabellois.

Je suis totalement contre le projet éolien de Cintegabelle tel qu'il est prévu en raison de l'impact sur le paysage et la dégradation de l'environnement historique et patrimonial. »

La valeur immobilière

La crainte d'une perte de valeur immobilière est souvent mentionnée: « De plus l'ensemble de ces inconvénients entraîne une moins value importante et durable du patrimoine immobilier des riverains. Cela se traduit par une moins value de 15% à 40% selon la proximité du parc éolien.

Si le projet venait à se réaliser, la valeur des habitations situées à proximité sera impactée à la baisse. Il est difficile d'en calculer le montant exact, mais il semblerait qu'une réduction de 10 à 15% soit souvent constatée.

Quel désastre visuel... quand je visionne les photos montage sur le site je me demande quel impact sur la valeur de ma maison.

Qu'elle soit objective (chiffrée) ou subjective (ressenti de chacun), la présence des éoliennes engendre une dépréciation de nos biens immobiliers. A choisir entre une maison avec vue sur les Pyrénées, et une maison avec vue sur un parc éolien, le choix est vite fait.

Il s'agit pour moi une véritable spoliation des propriétaires locaux sur leur patrimoine immobilier (MOINS DE 30 A 50 % DE PERTE SUR LA VALEUR DE LEUR BIEN) action digne d'une dictature Soviétique . QUE LES ACTIONNAIRES REMBOURSENT LA DIFFERENCE AU PREALABLE AVANT CONSTRUCTION. »

Notamment, ils jugent sa localisation trop proche et visible de la commune de Saint-Quirc, qui n'aurait pas de retombées fiscales puisqu'aucune éolienne ne sera implantée sur son territoire. « Les éoliennes seront plus à proximité de Saint-Quirc.

Bien qu'implanté sur le territoire de la commune de Cintegabelle, les cinq éoliennes seront plus près des centres villages de St Quirc, Lissac, Labatut voire Cante et Caujac. Dans un esprit d'équité pour ces communes, il serait souhaitable qu'elles soient associées aux retombées de ce projet puisqu'elles en partagent les impacts.

Quelles seront les retombées financières sur la commune de Saint Quirc ??j'aimerais bien le savoir ! c'est triste à dire mais c'est une affaire d'argent et de profits tant pis pour la population. »

Quelques habitants craignent pour la perte des terres agricoles et souhaitent un déplacement de l'implantation. D'autres suggèrent de trouver un autre site d'implantation qui serait moins visible pour les résidents des communes : « Ne serait-il pas plus opportun d'installer de telles éoliennes en milieu rural plus désertifié ne nuisant pas à la population ou encore en milieu aquatique.... »

Le choix de l'emplacement de ce parc est mal étudié dû à la présence de nombreux habitats et de terres agricoles fertiles. Ce projet doit être déplacé dans des zones de friches et sans habitats.

Je suis contre ce projet, parce que j'estime que le parc éolien prévu utilise les meilleures terres agricoles.

Calmont (situé à 10 km de Cintegabelle), a su trouver une surface sans impact visuel pour sa population.

Aussi je demande qu'il soit déplacé dans des zones de friches industrielles. »

Les principales nuisances craintes sont visuelles et sonores : « ...des ombres portées surtout en début et fin de journée ce qui pourrait apporter un désagrément supplémentaire pour les habitations proche des zones d'implantation.

Accepter le projet éolien industriel de Cintegabelle cela dégradera le paysage (l'aspect visuel d'un groupe d'éoliennes modifie complètement le paysage) et la qualité de vie pour longtemps en particulier pour les riverains de ces monstres d'acier.

Ce projet est nuisible par ses inconvénients VISUELS, SONORES et FINANCIER.

Qu'elle soit sonore (sons, infrasons) ou visuelle, la présence des éoliennes à proximité de lieux habités constitue une réelle source de pollution.

Je n'y vois que des conséquences négatives : Importantes nuisances sonores, Gênes lumineuses, Vue sur les Pyrénées gâchée.

Je suis contre ces monstres qui apportent les nuisances (bruit des pales et lumières). »

Des préoccupations liés à la santé humaine

Des préoccupations quant à l'impact sur la santé humaine sont exprimées : « [Dans le dossier de concertation] Il n'est pas fait mention d'éventuelles perturbation électromagnétiques dues aux turbines.

Garantir la santé ? Non, les conclusions de l'académie de médecine sur les gênes occasionnés par les éoliennes sont claires et recommandent l'éloignement des éoliennes à au moins 1,5 km de toute habitation, ce qui n'est pas le cas pour le projet de Cintegabelle.

On parle beaucoup des plantes et des animaux, SUR LES HUMAINS !!! Avez-vous entendu parler du « syndrome éolien » (insomnies, vertiges, ...) des effets stroboscopiques fait par les pales...

La principe de précaution sur les infra-sons doit être appliquée. »

Intégration du projet dans le milieu naturel

Quelques personnes expriment également la crainte d'un impact du projet sur le milieu naturel : « Impact néfaste sur la faune (oiseaux, vaches laitières...)

En implantant en basse vallée de l'Ariège (Aganaguès) des éoliennes de 150m de hauteur en bout de pôle on ne peut que dégrader l'environnement, tant de manière visible (points de vue sur les Pyrénées, vue depuis les habitations) qu'invisible (socles en béton des éoliennes).

Je m'oppose à ce projet pour ces impacts négatifs ... sur notre environnement avec un risque sur la biodiversité ... sur l'avifaune.

DESEQUILIBRANT NOTRE BIO-DIVERSITE- AVIFAUNE ET PERTURBANT NOS ELEVAGES.

Pour ma part, l'écologie est avant tout : une gestion saine de nos ressources ; une philosophie de vie et non une consommation à l'extrême des nos énergies ; une réelle interrogation sur notre façon de produire de l'énergie sans que cela passe par ce type de procédé, qui soit dit en passant est de moins en moins plébiscité dans les pays du Nord de l'Europe, qui depuis près de 20 ans ont usité ces équipements et ne peuvent faire que le lourd constat d'une rentabilité minimale et d'un impact environnemental trop négatif. »

Enjeux financiers

Les opposants au projet critiquent aussi le coût de l'éolien, la rentabilité du projet et le prix de l'électricité, faisant référence à une intermittence de la production et ayant la perception d'un niveau de vent trop faible : « Nos anciens savaient que le vent est plus puissant au sommet des collines que dans les vallées, et que donc pour avoir la meilleure efficacité de l'investissement, il fallait le positionner en hauteur.

Il est inacceptable de dégrader la capacité d'accueil touristique en implantant des machines industrielles qui ne savent produire qu'une électricité de mauvaise qualité (imprévisible, aléatoire et irrégulière).

« Pourquoi ce positionnement en particulière, et non sur les hauteurs ?

Je ne suis pas concernée par les nuisances sonores ou visuelles, mais par contre la nuisance du coût se représentera sur les factures d'électricité.

Je ne souhaite pas cette pollution sonore et lumineuse, tout comme je ne souhaite pas non plus voir le tarif de l'électricité augmenter du fait de ce magnifique projet. »

Les participants s'interrogent sur les retombées financières et la motivation du projet. « Pour ne pas payer l'impôt dû faut-il créer des nuisances et des troubles sanitaires avec le balisage clignotant jour et nuit et le bruit provoquant maux de tête, insomnies...

De plus une fois mis en place, cela sera revendu puis revendu et finira par enrichir les fonds de pension canadienne ou américaine comme c'est déjà le cas pour Calmont (31).

Rapport entre promoteur / propriétaires et collectivité locale non clair et déséquilibré. Qui gagne quoi et combien ?

On parle ici de promotion de l'éolien, comme on parle ailleurs de promotion immobilière. Les enjeux sont clairement financiers, et beaucoup moins environnementaux, l'écologie n'étant qu'un prétexte pour justifier le soutien à une filière (celle de l'éolien industriel) dont la rentabilité n'est pas prouvée (cf subventionnement étatique). A qui profite les gains ? Sûrement pas aux habitants lambda déjà mentionnés supra.

On nous interdit de construire sur les terres agricoles, et on va mettre des tonnes de béton pour que certains agriculteurs s'en mettent pleins les poches.

Ne faisons pas n'importe quoi, pour satisfaire de nouveaux lobbies financiers et d'investisseurs. »

Transition énergétique, autres sources d'énergie renouvelable, et implication de la population locale

Plusieurs personnes s'opposent au projet dans sa forme actuelle, en se déclarant néanmoins favorables aux énergies renouvelables, mais ne souhaitant pas un parc éolien sur leur territoire : « Comme bon nombre de citoyens, nous pensons que l'énergie verte dite propre est appropriée pour le devenir sain de notre société. Pour autant l'implantation en milieu rural proche d'habitations soucie par la dévalorisation des biens immobiliers et de nuisances visuelles selon la proximité de ces éoliennes. De ce fait je suis défavorable à une telle implantation à Cintegabelle.

Je suis pour les énergies renouvelables : les petites centrales hydroélectrique (nous manquons pas de rivière, Ariège, Hers...), ou les panneaux photovoltaïques qui parte mieux pour l'impact visuel horizontal et non vertical (exemple Saverdun). »

Une personne suggère par exemple des petites éoliennes sur les collines au lieu d'un grand parc éolien. « Je suis contre les centrales nucléaires (atomiques) et pour les énergies renouvelables. Dans l'ancien temps les moulins à vent étaient sur les collines et dans la plaine étaient les moulins à eau... NON AU PARC EOLIEN! oui à de petites éoliennes sur les collines.

Si c'est simplement pour atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique et le décret de programmation pluriannuelle de l'énergie, je trouve que le prix à payer est disproportionné surtout quand on sait que 11% de l'énergie électrique actuelle est exportée. Ouvrir le parc à "une éolienne à participation citoyenne", semble être une démarche noble mais elle n'est là que pour faire accepter les 4 autres éoliennes du parc, parc qui ne semble répondre qu'aux intérêts financiers des investisseurs et promoteurs et ne laisse que les miettes (s'il y en a) à notre collectivité. Prévoir la transition énergétique est indispensable, encore faut-il que ce soit de façon raisonnée, optimale et réaliste. »

Des alternatives sont proposées, comme diminuer la consommation énergétique au lieu d'augmenter la production, ou bien exploiter d'autres sources d'énergie renouvelable sur le territoire, tels que le solaire ou l'hydroélectrique. « Si Engie avait voulu participer activement à la transition énergétique elle aurait cherché à équiper Cintegabelle d'une centrale hydroélectrique.

Il existe des énergies renouvelables bien plus viable comme les centrales thermodynamiques.

La solution la plus efficace et déjà largement prouvée par le passé est la diminution de la consommation énergétique.

Il y a d'autres alternatives moins nocives pour les usagers.

Ne serait-il pas préférable d'essayer de diminuer notre consommation pour un peu de sobriété plutôt que d'augmenter la production donc la consommation ? »

Par rapport à l'implication locale : « Je suis contre ce projet envisagé ici, d'autant qu'il y aurait plusieurs éoliennes appartenant à des groupes financiers. La population ne maîtrisera rien!

Nous sommes contre votre projet éolien sur la commune de Cintegabelle sauf si la moitié du parc appartient à la région/communes ou habitants

Les avis liés aux études, à l'information fournie, et à la participation

Certaines personnes critiquent la qualité des études menées : « Je pense que les études sont très incomplètes comme les informations données. »

Une personne critique le dossier de concertation, considérant un manque d'information : « J'ai lu avec attention le "Dossier de concertation préalable du projet éolien de Cintegabelle (31) et je le trouve incomplet, mettant principalement en exergue des points soit disant positifs et en néglige ou en omet d'autres. »

La démarche d'information et de consultation publique est aussi mise en cause et quelques personnes regrettent qu'aucune proposition de referendum n'ait été proposée par les élus. « Avant de pouvoir nous délivrer à prix fort, une énergie soit disant écologique (ce qui ne l'ai pas du fait de la forte empreinte carbone due à la fabrication des structures, les fouilles et fondations, et sans parler du reste : exploitation), une tribune pour le peuple semble donc ouverte. Ceci n'est qu'un simulacre de concertation, puisque tout semble déjà joué.

Je regrette que la population n'ont pas été informée de ce projet surtout les villages de St Quirc, Lissac et Labatut.

Face à cette problématique qui risque d'impacter durablement et dramatiquement l'avenir de tout un territoire, nous demandons : La consultation de la population concernée et plus particulièrement celle des communes les plus impactées PAR VOIE DE RÉFÉRENDUM selon les règles démocratiques et non par une concertation dont la transparence du dépouillement et du bilan n'est pas garanti.

Un projet de cette envergure ne peut pas se faire sans l'accord de la majorité des populations concernées, au moins les communes de Cintegabelle, St Quirc, Lissac, Labatut, voire Cante et Caujac. Je suggère donc que les municipalités de ces communes prennent l'initiative de l'organisation d'une consultation populaire pour que les citoyens dûment informés se prononcent sur l'opportunité de la réalisation de ce projet ; « malgré les défauts de ce projet et en considérant l'importance que l'on doit attacher à la production d'énergies renouvelables, faut-il réaliser ce projet ? »

Je pense que la réalisation de ce projet doit être suspendu aux deux conditions suivantes ; L'accord de la population concernée par le biais d'une consultation citoyenne et la juste indemnisation des habitants et propriétaires impactés. »

Cependant, une personne remercie la démarche volontaire de la concertation préalable et une certaine transparence qui manquait antérieurement dans la vie du projet: « Je tiens à vous remercier de cette consultation préalable qui n'est pas obligatoire, mais qui a l'énorme avantage de donner de vraies informations aux citoyens. Cette transparence n'a pas toujours été de mise sur ce projet, en effet lors des dernières élections municipales, le Maire de Cintegabelle n'avait rien dit sur ce projet, alors qu'il était en gestation depuis au moins deux ans. J'insiste sur ce point car aujourd'hui, la population concernée ne s'est pas prononcée sur ce projet, les élections municipales auraient été une bonne occasion de le faire. Je pense en effet, qu'un projet de cette envergure financièrement et aussi impactant ne peut pas se faire sans le consentement collectif des habitants. »

05.1.2 Des associations d'opposition se sont exprimées

Deux associations d'opposition au projet se sont aussi impliquées : Hers Ariège Environnement et la Fédération de Défense du Cadre de Vie en Pays des Pyrénées Cathares. Leur position a été exprimée à plusieurs reprises par leurs adhérents.

« Je suis membre de la Fédération de défense du cadre de vie en Pays des Pyrénées cathares qui combat tous les projets éoliens déposés en Ariège car nos Pyrénées produisent une quantité considérable d'électricité verte (sans CO²) et les Ariégeois on payé un tribut conséquent pour atteindre ce résultat.

Comme votre projet va essentiellement impacter les habitants des communes ariégeoises mitoyennes sud de Cintegabelle, nous ne pouvons accepter qu'ils subissent du département voisin des nuisances que nous avons jusqu'ici réussi à leur éviter. »

05.1.3 D'autres argumentaires opposés à l'éolien en général

Parmi les avis opposés au projet, un petit nombre de personnes s'exprime plus sur l'éolien en général que sur le projet en particulier :

« L'alimentation électrique par l'éolien implique de maintenir en parallèle des installations fossiles de secours d'une puissance égale à celle de l'éolien implantée.

NUISIBLE par son intermittence qui nécessite un couplage avec du gaz et du fioul.

Des accidents se sont produits malgré les précautions prises, incendie de la nacelle, pales brisées , givrage des pales donc projections de blocs de glace et par vents violents les éoliennes peuvent se renverser.

C'est l'ensemble des contribuables et des consommateurs français qui s'appauvrit en finançant les revenus versés aux promoteurs des éoliennes.

L'alimentation électrique par l'éolien implique de maintenir en parallèle des installations fossiles de secours d'une puissance égale à celle de l'éolien implantée.

La France produit déjà un excédent d'électricité exporté (11% de sa production)

l'intermittence de la production éolienne et sa disponibilité fantaisiste en fonction des besoins réels ne permet pas de compter sur elles. »

05.1.4 Les argumentaires favorables au projet de parc éolien de Cintegabelle

Parmi les avis favorables au projet, on retrouve un enthousiasme pour la transition énergétique et pour le projet citoyen monté conjointement par ENGIE Green et les Energies d'Aganaguès : « Très bon projet, c'est l'avenir! Bonne étude environnementale. J'espère que ce projet se réalise avec la plus de personnes possible. Merci à Engie et à Alex.

Enfin elles arrivent du moins j'espère. Il aurait été souhaitable que l'énergie qui doit être produite soit consommée localement et non dans le réseau global d'Engie. Je suis très très favorable à ce projet et s'il voit le jour je oublierai pas un parcours pédagogique voit le jour sur le site.

Les énergies renouvelables sont une des solutions pour repenser notre modèle énergétique, en compliment de la sobriété et de l'efficacité énergétique. Elles permettent aussi aux acteurs du territoire de s'approprier au sens noble du terme les moyens de production et tous les questionnements qui vont avec...[Le projet éolien de Cintegabelle] est d'une taille modeste et convenable et au moins 1 éolienne sera entièrement gégée et exploitée par un 'local'... je soutien globalement ce projet et plus particulièrement celui des Energies d'Aganaguès. »

En outre, pour ces habitants, la présence du projet dans le paysage n'est pas vue comme gênante. Quant aux nuisances visuelles : « Malheureusement, il y a toujours un voisinage proche pour de tels projets (Usine, Autoroute, etc..). Mais c'est le bien commun qui doit l'emporter dans un cas pareil ». « Il est à noter que notre belle vallée est déjà bien entachée par un silo et des hangars agricoles d'un esthétisme plus que douteux. »

Pour les personnes favorables ou plutôt favorables au projet, le parc éolien représente une opportunité de produire une énergie propre respectueuse de l'environnement : « Les énergies renouvelables sont indispensables à la transition énergétique. Nous devons accepter et encourager l'implantation de toutes les

possibilités de produire de l'électricité décarbonée. L'éolien fait partie du mix énergétique qui nous permettra la transition inévitable vers des énergies plus propres. »

Est mise en avant l'exemplarité d'un projet citoyen, dans lequel une éolienne parmi les 5 serait entièrement gérée par l'association locale des Energies d'Aganaguès : « Le projet de l'association Aganaguès me semble tout à fait pertinent. Il s'inscrit dans un mouvement national et même international. Les citoyens qui prennent part et (s')investissent dans ce type d'action permettent aux territoires et à eux-mêmes de bénéficier des retombées de ce genre projet. Les multinationales sont donc obligées de partager le gâteau afin de pouvoir mener à bien leur projet sous peine de se mettre toute la population à dos. Je pense rejoindre prochainement cette association. »

05.1.5 Les commentaires sans avis sur le projet

Des commentaires sans avis et des questions ont été posées sur le bilan carbone de l'éolien, l'impact sur la santé, la rentabilité du projet, le coût de l'éolien et de la maintenance, le démantèlement, le bruit, la répartition des retombées fiscales, le choix du site, et l'impact sur la réception des réseaux.

Ces questions seront abordées dans le chapitre suivant, dédié aux réponses.

05.2 Une quarantaine de pages ajoutées de façon anonyme

A noter que le lendemain ou le surlendemain de la dernière permanence publique à Saint-Quirc, soit le dernier jour de la concertation préalable, une annexe d'une quarantaine de pages a été collée à l'intérieur du registre mis à disposition à la mairie de Saint-Quirc. Elle contient des commentaires d'habitants de Cintegabelle, Saint-Quirc, Labatut, Lissac, Gaillac-Toulza et Canté. L'origine de ce document et la méthode de recueil des avis et signatures ne nous ont pas été communiquées.

Il semblerait que l'association Hers Ariège Environnement a réalisé un porte à porte auprès de riverains. Ces pages de signatures proviennent-elles de cette démarche ? Si oui, nous ne sommes pas en mesure de dire si les participants ont pu lire le dossier de concertation et les autres informations fournies avant d'écrire leurs remarques.

Cette annexe recense 303 personnes (dont souvent plusieurs membres de familles). Parmi elles, on compte une dizaine de personnes ayant également participé par courriel ou dans le registre. Ces commentaires ont visiblement été recueillis ou rédigés entre les dates du 7 novembre 2018 et du 30 janvier 2019, donc pour partie avant que la concertation préalable soit annoncée, et que les informations soient mises à disposition de la population. Pour rappel, elle a officiellement débuté le 27 novembre.

La majorité des avis sont défavorables (268) au projet, alors que 34 personnes s'expriment de façon neutre ou ne donnent pas d'avis. Une personne recensée s'exprime favorablement au projet, citant son soutien à la décision du conseil municipal.

Par commune, on trouve les avis suivants :

- Cintegabelle : 5 neutres, 37 défavorables
- Saint-Quirc : 1 favorable, 20 neutres, 49 défavorables
- Lissac : 9 neutres, 128 défavorables
- Gaillac-Toulza : 5 défavorables
- Labatut : 41 défavorables
- Canté : 8 défavorables

Les commentaires reprennent les sujets déjà évoqués, dont les préoccupations dominantes : la proximité aux habitations, les nuisances visuelles et sonores, et la perte de valeur immobilière.

Les habitants des communes voisines de Cintegabelle regrettent (voire sont en colère) la proximité du projet sans contreparties fiscales. Ils demandent pourquoi le site d'implantation est à la limite de la commune.

Sur le sujet des énergies renouvelables alternatives, des habitants expriment une volonté plutôt pour le solaire photovoltaïque ou l'hydraulique.

Finalement, plusieurs participants critiquent le manque de consultation et concertation publique. Quelques habitants (hors Cintegabelle) disent ne jamais avoir reçu d'information sur le projet et ne pas être au courant du projet. Cependant, quelques-uns souhaitent s'informer avant de se prononcer.

06 Réponses, par thématique, aux questions et remarques exprimées

Dans cette partie, nous répondons collectivement à l'ensemble des questions et remarques formulées par écrit.

06.1 Le choix du site d'implantation et l'intégration paysagère du projet

« Pourquoi Cintegabelle n'a pas proposé ses coteaux pour réaliser ce projet, plutôt que les limites des communes St Quirc, Lissac, Canté ?

Dans la zone où elle sera positionnée (zone A), le règlement du PLU de Cintegabelle interdit les installations classées non nécessaires aux exploitations agricoles. En l'état ce projet n'est donc pas autorisable, une révision du PLU semble obligatoire.

Pourquoi les positionner à cet endroit ? Classée 4^{ème} commune du département par sa superficie, c'est quand même incroyable qu'on ne puisse pas trouver un autre emplacement, plus « discret » ...

Où seront-elles exactement implantées (cordonnées GPS exactes) ?

Pourquoi pas le plateau de Lissac ?

Pourquoi nuire aux habitants quand les terrains inhabités sont libres ? »

La sélection d'un site éolien passe par l'identification d'une zone d'implantation potentielle qui doit prendre en compte plusieurs critères :

- **Eloignement de tout riverain d'au moins 500 mètres**, distance réglementaire minimale applicable aux éoliennes.
- **Prise en compte des contraintes techniques locales :**
 - le respect des servitudes électriques, aéronautiques et radioélectriques ;
 - le respect des servitudes réseaux (exemple : canalisation de gaz).
- **Prise en compte des autorisations des propriétaires et des exploitants agricoles.**
- **Prise en compte du gisement éolien :** la production électrique par des éoliennes étant subordonnée à la vitesse du vent, il est essentiel de sélectionner un site ayant une ressource suffisante en vent.
- **Prise en compte du paysage :** dans un premier temps, il est nécessaire d'éviter les ensembles paysagers remarquables et le patrimoine protégé (monuments historiques et sites). Il s'agit ensuite d'implanter le parc éolien en harmonie avec le paysage local.
- **Prise en compte de la biodiversité :** La principale mesure préventive relative à la biodiversité consiste à veiller au respect et à la conservation des milieux naturels : prise en compte des sites naturels protégés ou d'intérêt : ZNIEFF, Natura 2000, réserves naturelles, forêts domaniales, etc.
- **Prise en compte des documents de planification :** le projet doit se conformer avec les grandes lignes directrices des documents de planification supérieurs.

Ce travail d'analyse et d'identification de zone d'implantation potentielle, a débuté pour le projet éolien de Cintegabelle en 2008, par la société ENGIE Green (anciennement FUTURES Energies). De cette analyse on a résulté **4 zones d'implantation potentielles, sur la commune de Cintegabelle, permettant l'implantation d'au moins 4 éoliennes, minimum nécessaire pour la viabilité du projet. Ce sont les seules zones réunissant tous ces critères sur la commune de Cintegabelle.**

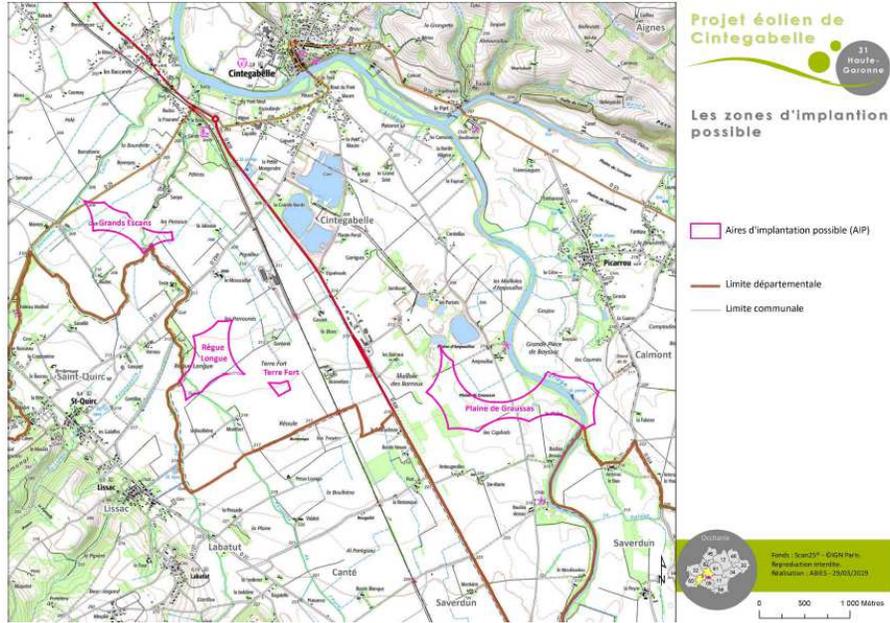


Figure 18. Zones d'implantation potentielles identifiées pour le développement du projet éolien de Cintegabelle

La carte suivante montre les principales contraintes, environnementales et techniques, identifiées à proximité des zones d'étude.

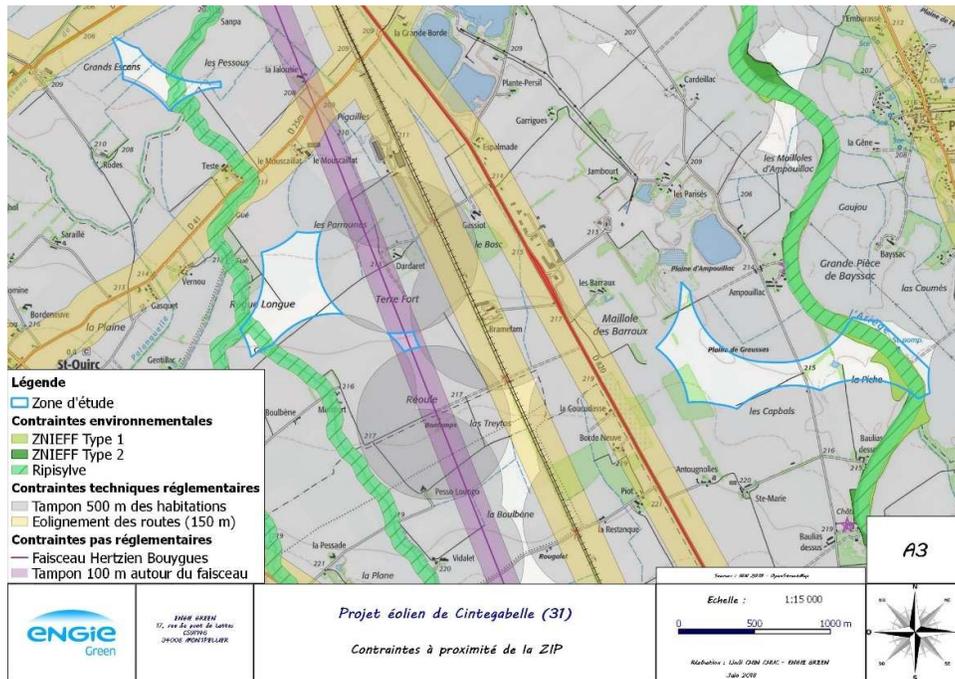


Figure 19. Contraintes à proximité des zones d'implantation potentielles

Plusieurs variantes ont été analysées. C'est une variante à 5 éoliennes (dont 2 dans la zone des « Grands-Escans », et 3 à « Règue Longue ») qui a finalement été retenue.

Le tableau suivant présente les atouts et les contraintes de l'implantation retenue dans le dossier déposé en Préfecture.

Variante retenue projet éolien de Cintegabelle	
Gabarit des machines	150 m
Atouts	<p>Respect de la distance réglementaire d'éloignement de 500 m des habitations.</p> <p>Evitement des secteurs à enjeux les plus forts sur le plan de la biodiversité.</p> <p>Préservation de la Plaine de Graussas, plus sensible pour la biodiversité.</p> <p>Respect du gabarit maximal de 150 m pour les éoliennes par rapport aux contraintes aéronautiques.</p> <p>Eloignement de 50 m de part et d'autre des cours d'eau.</p> <p>Effet de barrière réduit pour la migration des oiseaux dans l'axe de la vallée de l'Ariège.</p> <p>Réduction de l'impact potentiel sur les chauves-souris.</p> <p>Plus grand éloignement des éoliennes vis-à-vis des zones bocagères et des lisières boisées.</p> <p>Conservation des ripisylves de l'Ariège, la Jade et l'Aure de Canté comme filtre visuel autour du parc en projet</p> <p>L'alignement régulier des 3 machines sud s'inscrit perpendiculairement à l'axe de la vallée et parallèlement à la D25M et se rattache visuellement à la coopérative agricole de Cintegabelle.</p>
Contraintes	<p>Les trois éoliennes centrales de Règue Longue restent dans un secteur sensible sur le plan de la biodiversité (reproduction du Busard Saint-Martin et territoire de chasse de plusieurs rapaces).</p> <p>Les 2 éoliennes au Nord présentent une sensibilité paysagère un peu plus forte depuis les points de vue situés au Nord-Ouest de l'aire d'étude.</p>

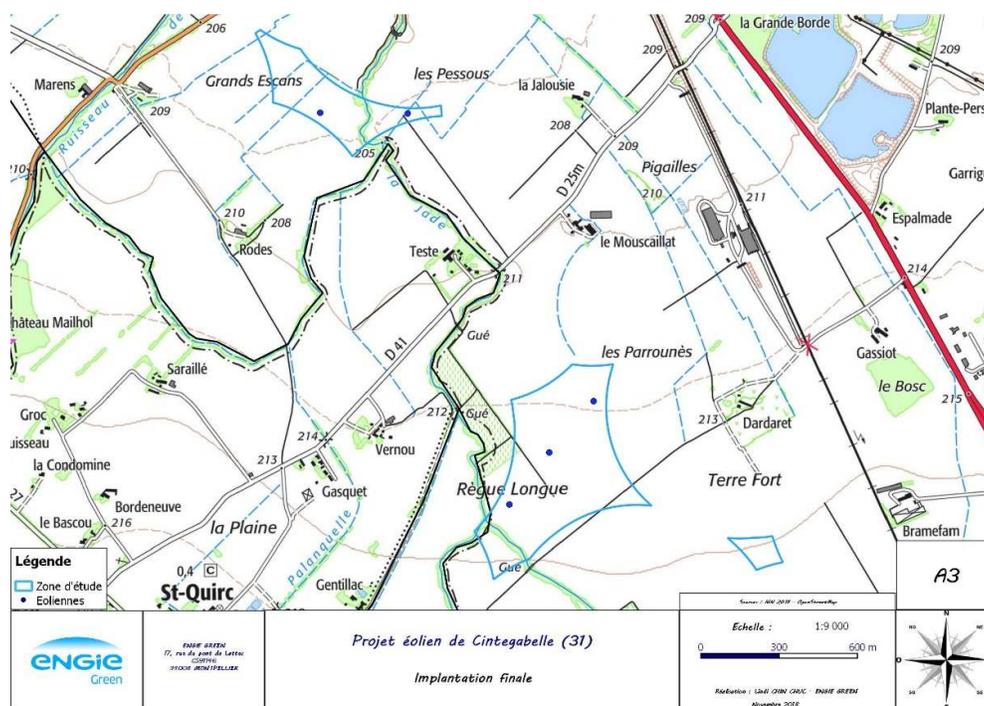


Figure 20. Implantation finale retenue

Les coordonnées GPS exactes figurent dans le dossier qui est transmis à la Préfecture pour instruction par les Services de l'Etat. Cependant, s'ils considèrent comme trop important l'impact d'une (ou plusieurs) éolienne(s), ils peuvent demander à ce qu'elle(s) soit(en)t déplacée(s) ou supprimée(s), ce qui rendrait caduques les coordonnées exactes des éoliennes. Nous préférons donc faire apparaître une implantation sur carte plutôt qu'avec des coordonnées GPS exactes au mètre près, qui présentent peu d'intérêt.

Les cinq éoliennes du projet de parc éolien sont situées en zone A, Agricole du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Cette zone peut accueillir « les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole ». De nombreux projets éoliens sont considérés par la jurisprudence comme des installations nécessaires à des équipements collectifs (CAA Marseille, 15mars 2012, n°10MA01595 ; CAA Nantes, 27 avril 2012, n°10NT00762 ; CAA Nantes, 12 mai 2010, n°09NT01114, Association Don Quichotte ; CAA Nancy, 2 juillet 2009, n°08NC00126).

Le règlement d'urbanisme semble compatible avec le projet de parc éolien de Cintegabelle. Cependant, cette compatibilité sera analysée par les services de l'Etat.

En ce qui concerne l'intégration paysagère du projet, plusieurs mesures ont été définies afin d'éviter, réduire ou accompagner les effets visuels du projet éolien de Cintegabelle (voir tableau ci-dessous). L'ensemble des mesures proposées correspondent à des éléments de bonne pratique, tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation. Les porteurs du projet, s'engagent à mettre en place les mesures de réduction et d'accompagnement, lors du chantier et de l'exploitation du parc éolien de Cintegabelle.

Type de mesures		
EVITEMENT	Mesure PP-E1	Choisir une implantation en cohérence avec les enjeux, les sensibilités et les potentialités du territoire
	Mesure PP-E2	Limiter le parc aux seules éoliennes et aux équipements annexes indispensables
REDUCTION	Mesure PP-R1	Améliorer le traitement des postes de livraison
	Mesure PP-R2	Réduire les effets visuels du projet auprès des riverains par la mise en place d'une bourse aux haies
ACCOMPAGNEMENT	Mesure PP-A1	Participer à la mise en place de lisières agro-urbaines et au renforcement des ripisylves autour du projet

Tableau 1. Mesures paysagères proposées pour le projet éolien de Cintegabelle

06.2 Intégration acoustique du projet

« Quelles sont les incidences sonores des éoliens ? »

« Si "[...] le bureau d'étude acoustique propose des principes de bridage acoustiques par éolienne. [...]" (sic), c'est qu'il y a dépassement des niveaux sonores. Quels points de mesures sont impactés par ce dépassement et quelle est la valeur du dépassement ? Aucune précision de ce type n'est écrite dans le dossier. De même pour les infrasons, leur portée, leurs effets ... »

« L'étude bruit me paraît très courte, 25 jours seulement en Avril. Ne faut-il pas le faire en plein hiver ? »

Le bruit d'une éolienne est la somme de plusieurs « bruits » :

- le bruit mécanique : il est essentiellement perceptible lorsque l'éolienne commence à fonctionner. Il est dû aux différents mécanismes présents dans la nacelle ;
- le bruit aérodynamique : on peut le décomposer en deux types de « bruit » : le bruit dû à la rotation des pales fendant l'air et le bruit dû au passage de la pale devant la tour.

L'ensemble de ces « bruits » définit une puissance acoustique théorique, caractéristique d'une éolienne donnée.

Pour rappel, l'étude acoustique pour le projet éolien de Cintegabelle a été réalisée par le bureau d'études Gamba Acoustique. Elle a consisté, dans un premier temps, à mesurer les bruits résiduels (bruit initial sans le parc éolien), en plaçant des sonomètres (micro) au niveau des habitations entourant le projet éolien.

Par la suite, le fonctionnement acoustique des éoliennes a été simulé par le bureau d'étude. La carte suivante présente les riverains retenus dans le cadre de cette analyse, ils sont au nombre de 12. Quatre type de modèles d'éoliennes ont été simulés pour la période diurne (7h-20h), fin de journée (20h-22h), nocturne (22h-5h) et fin de nuit (5h-7h), pour des vents Est-Sud-Est et Ouest-Nord-Ouest.

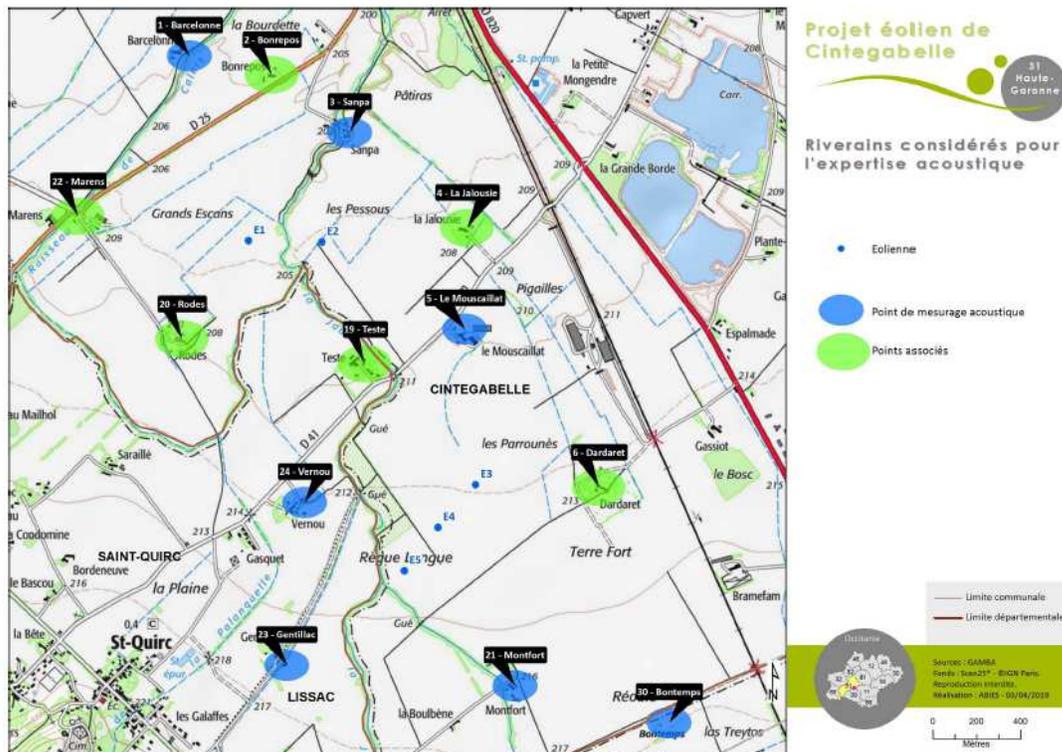


Figure 21. Riverains retenus dans le cadre de l'expertise acoustique

Afin de rendre le projet conforme aux exigences réglementaires - émergence¹ inférieure à 5 dB(A) pour la période de jour (7h - 22h) et 3 dB(A) pour la période de nuit (22h - 7h) -, le bureau d'étude acoustique propose des principes de bridage acoustique par éolienne. Le bridage consiste à modifier l'angle d'incidence du vent sur le rotor pour diminuer sa vitesse et réduire ainsi les bruits aérodynamiques.

Les porteurs du projet s'engagent à réaliser une campagne de mesures des niveaux sonores une fois le parc en fonctionnement pour valider les simulations acoustiques et affiner si besoin le plan de bridage.

Les points des mesures impactés dépendent de différents paramètres, tels que : la direction de vents, la vitesse de vents, la puissance acoustique de l'éolienne, et la période de la journée.

La modélisation acoustique de la propagation du bruit de l'éolienne est réalisée à l'aide du logiciel AcouS PROPA développé par la société GAMBA Acoustique et Associés. A partir des puissances acoustiques des éoliennes données en fonction des vitesses de vent, de l'implantation des machines et de la topologie du site, les niveaux de bruit engendrés par le fonctionnement seul des éoliennes, chez les riverains les plus exposés, sont calculés pour les orientations de vent dominantes.

La conformité du projet, vis-à-vis de la réglementation, est vérifiée. Des modes de fonctionnement spécifiques du parc sont alors étudiés pour les situations estimées comme non réglementaires. Ces modes de fonctionnement correspondent à des réductions du bruit des machines par modification des vitesses de rotation ou des angles de pales (bridages). Le cas échéant, lorsque les gains par bridage sont insuffisants, l'arrêt de la machine est envisagée sur la période critique.

Rappel de la réglementation

Pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB(A), l'émergence* doit être inférieure aux valeurs suivantes :

- 5 dB(A) pour la période de jour (7h - 22h),
- 3 dB(A) pour la période de nuit (22h - 7h).

* ***Emergence*** : différence arithmétique entre le niveau de bruit ambiant et le niveau de bruit résiduel.

Bruit ambiant : c'est le bruit obtenu en simulant les éoliennes en fonctionnement dans leur environnement.

Bruit résiduel : bruit initial sans le parc éolien

Afin de donner une idée du type des résultats qui seront présentés dans l'étude acoustique, un cas est décrit de manière synthétique ci-dessous :

Le tableau suivant, présente les bruits résiduels (**L_{rés}**) par point et par vitesse, pour la période diurne (7h-20h) et le secteur Est-Sud-Est. Les incidences acoustiques brutes du parc éolien de Cintegabelle (**L_{éol}**) sont également présentées pour le modèle d'éolienne GE120-2,5 MW, qui a la puissance acoustique la plus élevée des 4 modèles testés. Par la suite, il présente le bruit ambiant (**L_{amb}**) qui est le bruit total qui prend en compte le fonctionnement du parc éolien. La comparaison entre le bruit ambiant et le bruit résiduel (bruit initial), permet de déterminer de déterminer si le parc éolien est en conformité avec la réglementation (pour le cas présent, pas d'émergence (**E**) supérieure à 5dB (**C** : conforme ; **NC** : non conforme).

¹ Différence arithmétique entre le niveau de bruit ambiant (éoliennes en fonctionnement) et le niveau de bruit résiduel (bruit initial sans le parc éolien).

PERIODE DIURNE

JOUR / ESE	Point 1 Barcelonne	Point 2 Bonrepos	Point 3 Sanpa	Point 4 La Jalousie	Point 5 Le Mouscaillat	Point 6 Dardaret	Point 19 Teste	Point 20 Rodes	Point 21 Montfort	Point 22 Marens	Point 23 Gentillac	Point 24 Vernou	
3 m/s	Lrès	40.0	42.0	40.5	37.0	42.0	36.5	37.0	36.5	36.5	42.0	35.0	37.0
	Léol	28.0	28.5	31.5	29.0	30.5	31.0	32.5	31.0	29.5	25.5	28.5	32.0
	Lamb	40.0	42.0	41.0	37.5	42.5	37.5	38.5	37.5	37.5	42.0	36.0	38.0
	E	0.0	0.0	0.5	0.5	0.5	1.0	1.5	1.0	1.0	0.0	1.0	1.0
Conformité	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
4 m/s	Lrès	40.0	42.0	40.5	37.0	42.0	36.5	37.0	36.5	36.5	42.0	36.5	37.0
	Léol	28.5	31.5	34.5	31.5	33.5	34.0	35.5	33.5	32.0	28.5	31.5	34.5
	Lamb	40.5	42.5	41.5	38.0	42.5	38.5	39.0	38.5	38.0	42.0	37.5	39.0
	E	0.5	0.5	1.0	1.0	0.5	2.0	2.0	2.0	1.5	0.0	1.0	2.0
Conformité	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
5 m/s	Lrès	40.0	42.0	41.0	37.0	42.0	36.5	37.0	36.5	36.5	42.0	37.5	37.0
	Léol	34.0	36.5	39.5	37.0	39.0	39.0	40.5	39.0	37.5	34.0	37.0	40.0
	Lamb	41.0	43.0	43.5	40.0	43.5	41.0	42.0	41.0	40.0	42.5	40.0	42.0
	E	1.0	1.0	2.5	3.0	1.5	4.5	5.0	4.5	3.5	0.5	2.5	5.0
Conformité	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
6 m/s	Lrès	40.0	44.0	42.0	37.0	44.0	37.0	37.0	37.0	37.0	44.0	37.5	37.0
	Léol	37.0	40.0	43.0	40.0	42.0	42.5	44.0	42.0	41.0	37.0	40.0	43.5
	Lamb	42.0	45.5	45.5	42.0	46.0	43.5	44.5	43.5	42.5	45.0	42.0	44.0
	E	2.0	1.5	3.5	5.0	2.0	6.5	7.5	6.5	5.5	1.0	4.5	7.0
Conformité	C	C	C	C	C	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	C	C	C	N.C.
7 m/s	Lrès	42.0	46.5	44.0	39.0	46.5	38.0	39.0	38.0	38.0	46.5	39.5	39.0
	Léol	37.0	40.0	43.0	40.0	42.0	42.5	44.0	42.0	41.0	37.0	40.0	43.5
	Lamb	43.0	47.5	46.5	42.5	48.0	43.5	45.0	43.5	42.5	47.0	43.0	44.5
	E	1.0	1.0	2.5	3.5	1.5	5.5	6.0	5.5	4.5	0.5	3.5	5.5
Conformité	C	C	C	C	C	N.C.	N.C.	N.C.	C	C	C	C	N.C.
8 m/s	Lrès	44.0	49.0	46.0	42.0	49.0	40.5	42.0	40.5	40.5	49.0	42.0	42.0
	Léol	37.0	40.0	43.0	40.0	42.0	42.5	44.0	42.0	41.0	37.0	40.0	43.5
	Lamb	45.0	49.5	47.5	44.0	50.0	44.5	46.0	44.5	43.5	49.5	44.0	45.5
	E	1.0	0.5	1.5	2.0	1.0	4.0	4.0	4.0	3.0	0.5	2.0	3.5
Conformité	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
9 m/s	Lrès	47.5	50.5	48.0	46.5	50.5	43.0	46.5	43.0	43.0	50.5	47.5	46.5
	Léol	37.0	40.0	43.0	40.0	42.0	42.5	44.0	42.0	41.0	37.0	40.0	43.5
	Lamb	48.0	51.0	49.0	47.5	51.0	45.5	48.5	45.5	45.0	50.5	48.0	48.0
	E	0.5	0.5	1.0	1.0	0.5	2.5	2.0	2.5	2.0	0.0	0.5	1.5
Conformité	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
10 m/s	Lrès	48.0	50.5	51.0	46.5	50.5	43.0	46.5	43.0	43.0	50.5	49.0	46.5
	Léol	37.0	40.0	43.0	40.0	42.0	42.5	44.0	42.0	41.0	37.0	40.0	43.5
	Lamb	48.5	51.0	51.5	47.5	51.0	45.5	48.5	45.5	45.0	50.5	49.5	48.0
	E	0.5	0.5	0.5	1.0	0.5	2.5	2.0	2.5	2.0	0.0	0.5	1.5
Conformité	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C

Tableau 2. Tableau des incidences acoustiques brutes de la GE120-2.5MW, en période diurne (7h-20h) chez les riverains considérés, par vent d'est-sud-est.

Sans dispositions supplémentaires, le jour de 7h à 20h et par vent d'est-sud-est, les émergences réglementaires de 5 dB(A) sont respectées chez l'ensemble des riverains, à l'exception de ceux habitant aux hameaux de Dardaret, Teste, Rodes, Montfort, Vernou pour des vitesses de vent comprises entre 6 et 7 m/s.

Afin de rendre le projet conforme aux exigences réglementaires, des principes de bridages sont proposés par la suite. Il est important de signaler que le bridage proposé dépend strictement du modèle de l'éolienne (car puissance acoustique différente). Pour le cas présenté précédemment (modèle de l'éolienne GE120-2,5 MW), le tableau ci-dessous montre le bridage proposé. NRO101, NRO102, NRO103, NRO104 et NRO105, ce sont des modes de fonctionnement de l'éolienne GE120-2,5 MW (définis par le constructeur) qui permettent de diminuer les bruits aérodynamiques, en ajustant les vitesses de rotation de pales et les angles d'incidences.

JOUR / ESE	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
E01- GE120				NRO103	NRO105			
E02- GE120				NRO101	NRO104			
E03- GE120				NRO104	NRO104			
E04- GE120				NRO105				
E05- GE120				NRO102	NRO105			

Figure 22. Bridage proposé en période diurne, par vent d'est-sud-est, pour le modèle d'éolienne GE120-2.5MW.

Après application du bridage, le parc éolien de Cintegabelle, respecte à chaque point les émergences réglementaires en période diurne, ce fait est illustré par le Tableau 3.

PERIODE DIURNE

JOUR / ESE		Point 1 Barcelonne	Point 2 Bonrapos	Point 3 Sanpa	Point 4 La Jalouste	Point 5 Le Moucaillat	Point 6 Dardaret	Point 19 Toste	Point 20 Rodes	Point 21 Montfort	Point 22 Marens	Point 23 Gentillac	Point 24 Vernou
3 hms	Lrès	40.0	42.0	40.5	37.0	42.0	36.5	37.0	36.5	36.5	42.0	35.0	37.0
	Léol	26.0	28.5	31.5	29.0	30.5	31.0	32.5	31.0	29.5	25.5	28.5	32.0
	Lamb	40.0	42.0	41.0	37.5	42.5	37.5	38.5	37.5	37.5	42.0	36.0	38.0
	E	0.0	0.0	0.5	0.5	0.5	1.0	1.5	1.0	1.0	0.0	1.0	1.0
Conformité		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
4 hms	Lrès	40.0	42.0	40.5	37.0	42.0	36.5	37.0	36.5	36.5	42.0	36.5	37.0
	Léol	28.5	31.5	34.5	31.5	33.5	34.0	35.5	33.5	32.0	28.5	31.5	34.5
	Lamb	40.5	42.5	41.5	38.0	42.5	38.0	39.0	38.5	38.0	42.0	37.5	39.0
	E	0.5	0.5	1.0	1.0	0.5	2.0	2.0	2.0	1.5	0.0	1.0	2.0
Conformité		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
5 hms	Lrès	40.0	42.0	41.0	37.0	42.0	36.5	37.0	36.5	36.5	42.0	37.5	37.0
	Léol	34.0	36.5	39.5	37.0	39.0	39.0	40.5	39.0	37.5	34.0	37.0	40.0
	Lamb	41.0	43.0	43.5	40.0	43.5	41.0	42.0	41.0	40.0	42.5	40.0	42.0
	E	1.0	1.0	2.5	3.0	1.5	4.5	5.0	4.5	3.5	0.5	2.5	5.0
Conformité		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
6 hms	Lrès	40.0	44.0	42.0	37.0	44.0	37.0	37.0	37.0	37.0	44.0	37.5	37.0
	Léol	33.5	36.0	39.0	36.5	39.5	40.5	40.5	39.0	38.5	33.5	37.0	40.5
	Lamb	41.0	44.5	43.5	39.5	45.5	42.0	42.0	41.0	40.5	44.5	40.5	42.0
	E	1.0	0.5	1.5	2.5	1.5	5.0	5.0	4.0	3.5	0.5	3.0	5.0
Conformité		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
7 hms	Lrès	42.0	46.5	44.0	39.0	46.5	38.0	39.0	38.0	38.0	46.5	39.5	39.0
	Léol	36.0	38.5	41.5	38.5	40.5	41.0	42.5	41.0	40.0	36.0	39.0	42.5
	Lamb	43.0	47.0	46.0	42.0	47.5	43.0	44.0	42.5	42.0	47.0	42.5	44.0
	E	1.0	0.5	2.0	3.0	1.0	5.0	5.0	4.5	4.0	0.5	3.0	5.0
Conformité		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
8 hms	Lrès	44.0	49.0	46.0	42.0	49.0	40.5	42.0	40.5	40.5	49.0	42.0	42.0
	Léol	37.0	40.0	43.0	40.0	42.0	42.5	44.0	42.0	41.0	37.0	40.0	43.5
	Lamb	45.0	49.5	47.5	44.0	50.0	44.5	46.0	44.5	43.5	49.5	44.0	45.5
	E	1.0	0.5	1.5	2.0	1.0	4.0	4.0	4.0	3.0	0.5	2.0	3.5
Conformité		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
9 hms	Lrès	47.5	50.5	48.0	46.5	50.5	43.0	46.5	43.0	43.0	50.5	47.5	46.5
	Léol	37.0	40.0	43.0	40.0	42.0	42.5	44.0	42.0	41.0	37.0	40.0	43.5
	Lamb	48.0	51.0	49.0	47.5	51.0	45.5	48.5	45.5	45.0	50.5	48.0	48.0
	E	0.5	0.5	1.0	1.0	0.5	2.5	2.0	2.5	2.0	0.0	0.5	1.5
Conformité		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
10 hms	Lrès	48.0	50.5	51.0	46.5	50.5	43.0	46.5	43.0	43.0	50.5	49.0	46.5
	Léol	37.0	40.0	43.0	40.0	42.0	42.5	44.0	42.0	41.0	37.0	40.0	43.5
	Lamb	48.5	51.0	51.5	47.5	51.0	45.5	48.5	45.5	45.0	50.5	49.5	48.0
	E	0.5	0.5	0.5	1.0	0.5	2.5	2.0	2.5	2.0	0.0	0.5	1.5
Conformité		C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C

Tableau 3. Tableau des incidences acoustiques, après bridage appliqué à l'éolienne GE120-2.5MW, en période diurne (7h-20h) chez les riverains considérés, par vent d'est-sud-est.

Dans l'étude acoustique qui figure dans l'étude d'impact du dossier remis en Préfecture, cette analyse sera présentée pour la période de nuit également, et pour chaque modèle d'éolienne testé.

Quant aux infrasons, situés en dessous de 20 Hz, et qui ne sont pas audibles habituellement par l'organisme humain, plusieurs études ont été menées pour analyser leur impact biologique. Se reporter au paragraphe 6.4. ci-après.

En ce qui concerne la durée de la campagne acoustique (niveaux de bruit résiduels enregistrés du 4 avril au 29 avril 2016), elle a été suffisante pour recueillir une grande masse de données et de configuration de vitesse et de direction de vent (grâce au mât de mesure du vent installé), qui ont permis de caractériser parfaitement le site et les niveaux de bruits résiduels.

06.3 Des incidences sur l'immobilier et le patrimoine ?

« Voici quelques années, il se disait " les maisons seront dépréciées et invendables avec des éoliennes proches". Ne serait-ce plus le cas ?

Qui compense les pertes financières sur les biens immobiliers des particuliers suite à ce projet privé à but lucratif ? »

Des enquêtes en France et à l'étranger ont montré que la valeur de l'immobilier à proximité des éoliennes n'est pas dévaluée.

Si le parc éolien est bien conçu (il y a une réglementation stricte pour y veiller), il n'y a pas de nuisances de proximité et il n'y a donc aucune raison pour que la valeur du bien diminue. La conséquence peut même être une valorisation des biens. En effet, les retombées financières fiscales par la collectivité participent directement à l'amélioration des équipements communaux (écoles, crèches, salle polyvalente, équipements sportifs...) entraînant donc une amélioration de la qualité de vie de la commune.

La valeur de l'immobilier dépend de très nombreux critères, objectifs ou subjectifs. Parmi les critères objectifs, il y a par exemple l'offre et la demande. S'il y a une forte offre de biens à la vente en même temps, et peu de demande, la valeur des biens va diminuer. Parmi les critères subjectifs, figure l'appréciation de l'éolien par l'acheteur. Ainsi, un acheteur qui apprécie l'éolien, verra d'un très bon œil l'achat d'un bien immobilier à proximité d'un projet ou d'un parc éolien.

Forte d'une expérience de 30 ans dans le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens, ENGIE Green n'a jamais constaté d'impact négatif sur l'évolution des valeurs immobilières. Au contraire, sur certains parcs éoliens, les prix ont même légèrement augmenté.

06.4 Des effets sur la santé ?

« On pense beaucoup à la santé de nos enfants ; dans le long terme, que va-t-il arrivé ?

Garantir la santé ? Non, les conclusions de l'académie de médecine sur les gênes occasionnées par les éoliennes sont claires et recommandent l'éloignement des éoliennes à au moins 1,5 km de toute habitation, ce qui n'est pas le cas pour le projet de Cintegabelle. »

L'impact du projet sur la santé est étudié dans l'étude d'impact sur l'environnement et la santé.

Il y a plus de 50 000 éoliennes installées dans le monde, dont certaines en fonctionnement depuis plus de 30 ans. Aucun problème de santé qui aurait alerté les autorités sanitaires n'a été remarqué. De plus, l'éloignement de plusieurs centaines de mètres entre les éoliennes et les habitations riveraines permet d'éviter tout éventuel problème de santé publique.

En 2006, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET), désormais Anses, a été saisie par les Ministères en charge de la Santé et de l'Environnement afin de conduire une analyse critique d'un rapport de l'Académie Nationale de Médecine évaluant le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme. Les résultats de cette analyse, publiée en mars 2008, soulignent le risque de surestimation ou de sous-estimation de l'impact acoustique des parcs éoliens sur l'Homme en cas de fixation d'une distance d'espacement unique entre parcs éoliens et habitations riveraines. En effet, la propagation des bruits dépend de nombreux paramètres variables selon les sites considérés telles que la topographie, la couverture végétale ou les conditions climatiques. Ainsi, le rapport de l'AFSSET préconise de s'appuyer, lors de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, sur des modélisations informatiques, suffisamment précises pour **évaluer au cas par cas la distance d'implantation adéquate permettant de ne pas générer d'impact sonore pour les riverains des futures éoliennes.**

Par ailleurs, le rapport de l'AFSSET indique que « **les émissions sonores des éoliennes ne sont pas suffisantes pour générer des conséquences sanitaires directes en ce qui concerne les effets auditifs** ».

En ce qui concerne les infrasons, situés en dessous de 20 Hz, et qui ne sont pas audibles habituellement par l'organisme humain, plusieurs études ont été menées pour analyser leur impact biologique.

Dans le document « les infrasons portent-ils atteinte à notre santé ? » de l'Office franco-allemand pour les énergies renouvelables il est indiqué que « jusqu'à présent, les études menées sur les Hommes ne démontrent aucun effet sur l'ouïe ou le système cardio-vasculaire ni aucun autre symptôme tant que la puissance des infrasons reste en dessous du seuil d'audition. Il existe cependant peu d'études sur le sujet. Dans l'étude « Machbarkeitsstudie zur Wirkung von Infraschall » (étude de faisabilité sur les effets des infrasons) de l'Agence fédérale allemande de l'environnement (2014), on peut lire : « À ce jour, il n'existe pas de connaissances scientifiquement établies prouvant un impact négatif des infrasons en dessous du seuil de perception, même si de nombreux articles de recherche postulent des hypothèses en ce sens. » Les données disponibles aujourd'hui indiquent donc que l'impact des infrasons sur la santé apparaît seulement dans le domaine de l'audible. **Les infrasons mesurés à proximité d'éoliennes se situent toutefois à un niveau inférieur aux seuils d'audition et de perception. Ils ne peuvent donc être ni entendus, ni ressentis par l'Homme.** Ainsi, il ne devrait y avoir aucun impact sur la santé humaine ».

D'autre part, suite à la demande de l'association APSA (Association pour la Protection des Sites des Abers) auprès du Ministère de la Santé et des Solidarités, l'**Académie Nationale de Médecine** a étudié l'éventuel effet nocif des éoliennes sur la santé et notamment des infrasons. Dans son rapport de février 2006 intitulé « le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme », l'Académie **estime que « la production d'infrasons par les éoliennes est, à leur voisinage immédiat, bien analysée et très modérée et sans danger pour l'homme. Au-delà de quelques mètres des machines, les infrasons produit par les éoliennes sont très vite inaudibles et n'ont aucun impact sur la santé de l'homme. »**

06.5 Des alternatives renouvelables ?

« L'Ariège a une richesse hydraulique. Pourquoi ne pas exploiter ces richesses ? »

Notre réponse se fonde sur les travaux ayant conduit à la réalisation du scénario « région à énergie positive 2050 » d'Occitanie : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/scenariorepos_brochure2017.pdf

La région Occitanie, dont le département de l'Ariège, est effectivement très bien pourvue en électricité d'origine hydraulique. La production moyenne sur 2008-2014 est 10 207 GWh, supérieure par exemple à la production de l'un des deux réacteurs nucléaires de la centrale de Golfech. Cette production est très variable selon l'hydraulicité hivernale. Elle varie par exemple de 7 740 GWh en 2011 à 11 935 GWh 2 ans après.

La région Occitanie a travaillé sur les perspectives d'évolution des consommations et des productions d'énergie, afin de bâtir un scénario « région à énergie positive en 2050 » (REPOS) où la production des sources régionales d'énergies renouvelables (dont l'hydraulique) est supérieure à la consommation.

Cet objectif ne peut être atteint en 2050 que si deux actions ont lieu simultanément : **baisser la consommation de près de 40 %, tout en multipliant par plus de 3 la production d'énergies renouvelables par rapport à la situation actuelle.**

Pour ce qui est de la production d'énergies renouvelables, le scénario REPOS prévoit ainsi **une légère progression de la production hydraulique**, portée de 10 200 GWh à 10 960 GWh en 2050 sans construction de nouveaux barrages en altitude et malgré la vraisemblable diminution de l'hydraulicité dû au réchauffement climatique. **Le potentiel de l'hydraulique n'est malheureusement pas supérieur, eu égard aux multiples sensibilités environnementales dans les cours d'eau.**

Ainsi, la région Occitanie conclue que, **sans déploiement de l'éolien à la fois terrestre et en mer l'objectif « énergie positive » ne pourra être atteint.**

Les EnR électriques en 2050

Energies renouvelables	2010	2020	2030	2050	Visions ADEME	SRCAE 2050
Eolien terrestre (MW)	1 000	1 900	3 600	5 500	4 300	6 700
Eolien en mer (MW)	0	50	1 500	3 000	4 200	
Photovoltaïque (MW)	1 300	2 700	6 300	15 000	13 700	8 300
Hydroélectricité (MW)	5 400	5 400	5 500	5 800	5 900 (100% EnR)	5 800
Cogénération à partir d'EnR (GWh)	529	630	680	785		785

Tableau 3 : Evolution des puissances installées des énergies renouvelables électriques entre 2010 et 2050., Les hypothèses ont été fixées en groupes de travail à partir des hypothèses des visions ADEME 2030-2050 – Etude 100% ENR ADEME – Schéma régional Climat Air Energie – Contribution des experts.

Objectif

MULTIPLIER PAR 3 LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN OCCITANIE

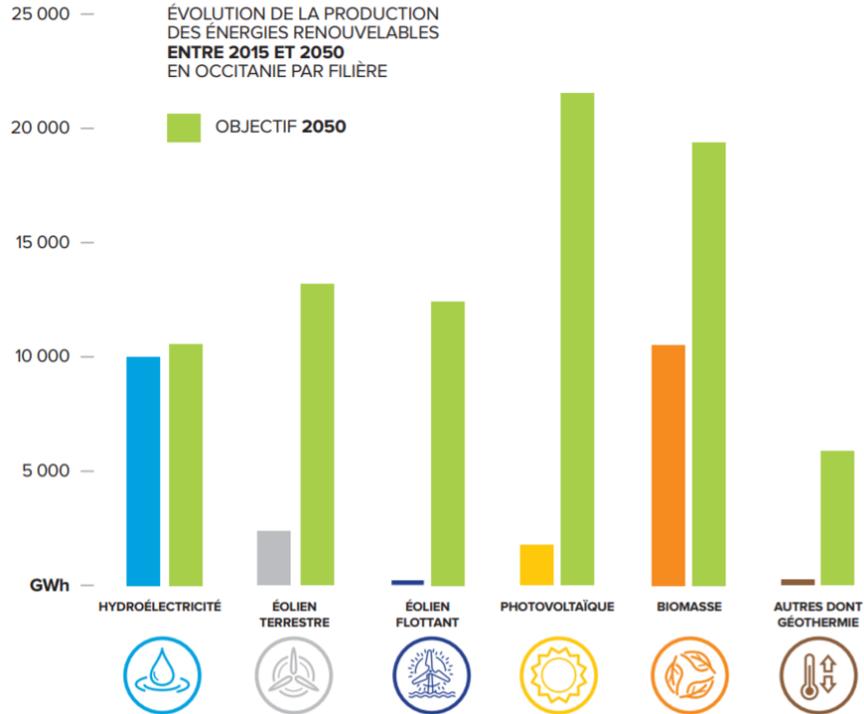


Figure 23 : objectifs d'évolution des énergies renouvelables en Occitanie entre 2015 et 2050 (source : Région Occitanie, https://www.laregion.fr/IMG/pdf/scenariorepos_brochure2017.pdf)

06.6 Intégration du projet dans le milieu naturel

« Transition écologique : qui y a-t-il d'écologique à implanter d'immenses mâts ... des tonnes de béton ?

Quelles sont les incidences environnementales (béton, herbes, etc... de l'entretien d'une éolienne ? »

L'énergie éolienne, énergie propre et renouvelable, offre de nombreux atouts pour la protection de l'environnement. Elle présente des incidences positives telles que l'évitement d'émissions de gaz à effet de serre ou de production de déchets, la substitution de la production thermique, etc. Le développement de l'énergie éolienne contribue également à redynamiser un territoire. Un parc éolien génère ainsi des ressources fiscales qui peuvent permettre aux collectivités locales de concrétiser des projets de développement durable.

Cependant, l'énergie éolienne peut présenter des incidences locales négatives relatives aux milieux naturels et à la faune volante, aux populations riveraines, aux paysages, etc. L'objectif de la réalisation d'expertises techniques et naturalistes, à travers une étude d'impact détaillée, a pour objectif d'analyser ces incidences négatives (et positives) afin de proposer des moyens pour les éviter, les réduire, ou les compenser.

Vis-à-vis des incidences sur le milieu naturel, plusieurs dispositions d'optimisation ont été prises en amont de la définition et de la conception du projet éolien de Cintegabelle :

- **Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à forts enjeux et/ou de leurs habitats :** Cette mesure se traduit par l'abandon du secteur est (en lien avec les étangs situés au nord de la ZIP, la rivière Ariège et sa ripisylve) où se concentrent notamment beaucoup d'enjeux avifaunistiques ainsi qu'une problématique de corridors écologiques (trame verte et bleue). Elle concerne aussi l'abandon de la petite zone d'implantation potentielle au centre du site. Cet îlot isolé présente des enjeux écologiques (notamment avifaunistiques) importants.
- **Redéfinition des caractéristiques du projet :**
 - L'implantation retenue de 5 éoliennes a permis préserver la zone d'implantation potentielle « Plaine de Graussas » qui est la plus sensible sur le plan de la biodiversité (proximité de l'Ariège) ;
 - Le choix des éoliennes dont le bas de pale est supérieur à 25 mètres de hauteur, permet d'autre part de réduire les risques de collisions de la faune volante (chiroptère et avifaune) ;
 - L'implantation retenue consiste en deux groupes d'éoliennes éloignés de plus 1 km ce qui limite l'emprise perpendiculaire à la migration, l'orientation des éoliennes est la plus parallèle possible à la migration (tout en suivant la rose des vents) pour limiter l'effet barrière. L'éloignement des éoliennes entre elles permet aussi de limiter cet effet barrière. En effet, les machines sont éloignées de plus de 250 m les unes des autres. **Les éoliennes sont placées au plus proche des chemins existants pour limiter la création de chemins d'accès. Ainsi, une partie des chemins utilisés en construction comme en exploitation sont des chemins déjà existants.** Les implantations des éoliennes s'éloignent au maximum de la ripisylve de la Jade tout en restant le plus proche possible des chemins déjà existants.

Incidences environnementales en phase chantier et en phase exploitation d'un parc éolien

Parmi les principaux impacts directs, pouvant être générés lors de la phase de construction d'un parc éolien, il est possible de citer les suivants :

- **La destruction d'individus** (écrasement) par les engins de chantier qui entraînerait une destruction permanente des individus.
- **La destruction de tout ou partie de l'habitat :** Lors de la phase de construction, le terrassement, le défrichage, le déboisement, le nivellement ou la création de chemins d'accès peuvent entraîner une destruction permanente de tout ou partie d'un ou plusieurs habitats naturels.

- **La dégradation de l'habitat** : Lors de la phase chantier le stockage de matériel et le passage d'engins de chantier peuvent entraîner une dégradation temporaire d'un ou plusieurs habitats naturels.

En ce qui concerne la phase exploitation, deux impacts directs peuvent avoir lieu :

- **La destruction d'individus** : il peut s'agir d'un risque de destruction d'individus non volants lors de la maintenance du parc éolien (entretien des accès et des plateformes, interventions sur les aérogénérateurs...) et/ou d'un risque de destruction d'individus volants par collision avec les éoliennes.
- **L'effet barrière** entraînant une modification des axes de déplacement de la faune volante à proximité du parc éolien.

Afin de limiter les incidences sur le milieu naturel du projet éolien de Cintegabelle, plusieurs mesures ont été définies pour le chantier et l'exploitation, parmi lesquelles :

Mesures d'évitement

- Absence de travaux nocturnes
- Adaptation de la période de chantier
- Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires lors de l'entretien de la plateforme

Mesures de réduction

- Limitation/adaptation des installations de chantier (forage dirigé sous la Jade entre E1 et E2)
- Mise en défense et bâchage préventif des emprises du chantier
- Limitation de la vitesse des engins
- Absence d'éclairage du parc éolien (et adaptation de l'éclairage en pied de mât)
- Construction des plateformes en matériaux inertes pour éloigner la faune à enjeu
- Adapter la période d'entretien de la végétation du site en fonction du cycle biologique des espèces
- Mise en place d'un bridage nocturne pour limiter la collision des chiroptères

Mesures d'accompagnement

- Mise en place d'éléments d'agroécologie à plus de 200 mètres des éoliennes
- Modification des pratiques agricoles, protection des nichées
- Suivi de l'avifaune et des chiroptères

Ces mesures, ainsi que les critères d'optimisation du projet appliqués en amont, limitent fortement l'impact du projet éolien de Cintegabelle sur le milieu naturel. En effet, les incidences résiduelles (après application des mesures) sont à minima nulles et au maximum faibles suivant les groupes et les espèces considérés.

Groupes	Incidences résiduelles en phase chantier	Incidences résiduelles en phase exploitation
Habitats Naturels	Nulles à très faibles	Nulles
Flore	Nulles à très faibles	Nulles
Avifaune migratrice	Nulles à très faibles	Très faibles à faibles
Avifaune nicheuse	Nulles à faibles	Très faibles à faibles
Avifaune hivernante	Nulles à faibles	Nulles à faibles
Chiroptères	Nulles à très faibles	Très faibles à Faibles
Amphibiens	Nulles à très faibles	Très faibles
Reptiles	Très faibles à faibles	Très faibles
Entomofaune	Nulles à faibles	Nulles à très faibles
Mammifères terrestres	Très faibles	Nulles

Il faut préciser également que le cycle de vie d'une éolienne (fabrication, acheminement sur site, installation, et démantèlement) représente un « coût » en énergie très faible : une éolienne produit la quantité d'énergie qu'elle a consommée au cours de son cycle de vie en 12 mois.

Concernant les questions relatives au béton, se reporter au paragraphe « 6.10 Maintenance et démantèlement ».

06.7 Enjeux financiers et retombées économiques

« Pourquoi n'est-ce pas la commune qui récupère les dividendes ?

Pour ne pas payer l'impôt dû faut-il s'engager dans une production électrique coûteuse avec un prix du kw qui achèvera de ruiner les consommateurs ?

Dans le « projet citoyen » qui vante les retombées pour le local, quelle sera la part pour les investisseurs, celle pour les propriétaires des terrains et quelle sera la part exacte des bénéficiaires qui seront réinvestis, sous quelles formes et selon quelles modalités pour la population locale, notamment pour les communes les plus impactées. Pour l'instant, à part de beaux discours marketing, rien de vraiment précis.

Rapport entre promoteur / propriétaires et collectivité locale non clair et déséquilibré. Qui gagne quoi et combien ?

Quelles seront les retombées financières sur la commune de Saint Quirc, sachant qu'elles sont plus près de Saint Quirc que de Cintegabelle ? Leur nuisance visuelle et auditive ne va pas impacter les habitants de Cintegabelle. »

Par l'activité générée lors de la construction et de l'exploitation, par les taxes fiscales perçues, et (marginale) par l'attrait touristique créé (écotourisme, tourisme scientifique, découverte scolaire), le parc éolien participera au développement local.

Les éoliennes de Cintegabelle seront source de retombées économiques pour les collectivités locales, via différentes taxes et impôts. Ainsi, ce sont environ 148 000 € de recettes fiscales qui devraient revenir annuellement aux collectivités d'accueil pour l'implantation des éoliennes (commune, Intercommunalité, Département, Région), et ce tout au long de l'exploitation du parc.

« Quant à la répartition des recettes au sein du bloc communal, celle-ci dépend du régime fiscal de l'EPCI (fiscalité additionnelle, fiscalité professionnelle de zone, fiscalité éolienne unique, fiscalité professionnelle unique) mais aussi de la volonté des communes et de l'intercommunalité » ²

En ce qui concerne la relation entre développeur et propriétaire ou exploitant des parcelles, un "Protocole d'accord éolien" a été conclu en 2006 entre l'APCA (Association Permanente des Chambres d'Agriculture), la FNSEA et le Syndicat des énergies renouvelables. Il établit les recommandations relatives à l'implantation d'éoliennes sur des parcelles agricoles. Ainsi, conformément à ce document, les propriétaires et exploitants agricoles seront indemnisés pour les surfaces perdues ou parcelles endommagées engendrées par la construction et l'exploitation du parc éolien :

- un bail sera conclu entre l'exploitant éolien et le propriétaire et couvrira toute la durée de l'exploitation du parc éolien.
- de manière concomitante, une convention d'indemnisation sera établie avec l'exploitant agricole.

Ainsi, sans remettre en cause l'activité d'exploitation agricole et pour compenser la perte de surface agricole, le projet éolien constituera pour les propriétaires et exploitants une source de revenus complémentaires à leur activité. Les documents sont conclus entre parties privées. Ils contiennent une clause de confidentialité, ne permettant pas de communiquer de manière unilatérale les montants d'indemnités. Ces montants sont cependant conformes aux ordres de grandeur pratiqués en France.

² <https://www.actu-environnement.com/ae/news/fiscalite-eoliennes-recettes-collectivites-territoriales-communes-15462.php4>

--

Les retombées économiques, que la commune de Saint-Quirc percevra lors de la construction et l'exploitation du parc éolien de Cintegabelle, sont liées à l'utilisation d'un chemin communal pour accéder, en phase chantier et en phase exploitation, à une éolienne. Cet engagement prend la forme d'une promesse de convention de servitude de passage, établie entre la commune et les porteurs du projet.

Par ailleurs, la commune de Saint-Quirc, ainsi que tout citoyen, peut investir dans l'éolienne citoyenne qui sera exploitée par la société Aganaguès (E5). Ce type d'investissement permettrait à la collectivité de générer environ 3 à 4 fois plus de revenus que si elle avait simplement bénéficié de la fiscalité d'une éolienne sur son territoire.

06.8 Rentabilité du projet

« La puissance nominale d'une éolienne serait atteinte pour une vitesse de vent de l'ordre de 50Km/h (13,8 m/s) alors que l'étude sur site indique une vitesse moyenne à 100m de hauteur de l'ordre de 5,8 m/s. Dans ce cas, on risque d'être très loin d'une production de 33000 MWh/an et donc d'éviter la production de 22300 T de CO2 annuel. »

« La carte du potentiel éolien publiée par l'ADEME (en annexe de mon document) nous informe que sur notre territoire la vitesse moyenne espérée du vent est : En plaine, comprise entre 4,5 et 6m/s, soit environ 5,25m/s, Et sur les collines, comprise entre 7 et 8,25m/s, soit environ 7,75m/s..

Cette différence de près de 50% est déjà importante en soit. Mais quand on intègre que la puissance du vent est proportionnel au cube de sa vitesse, cela signifie que sur les collines, la puissance récupérable par une même éolienne sur la colline sera plus de trois fois supérieure à celle qu'elle pourra récupérer dans la plaine !!.

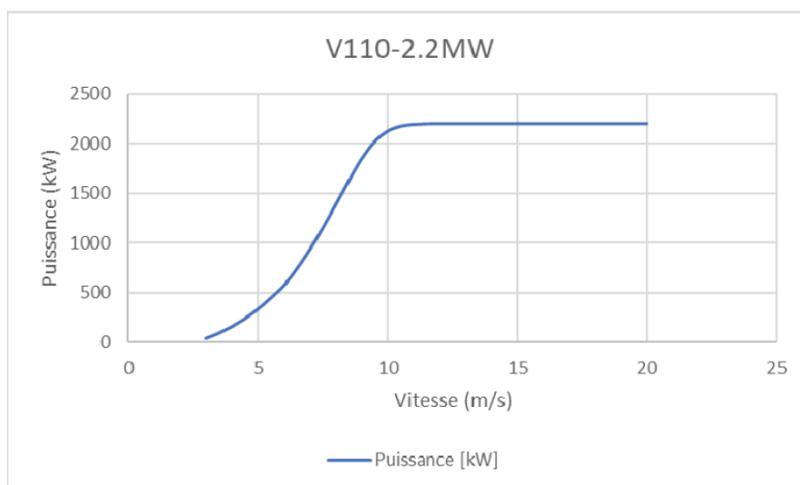
J'ai bien conscience que ces chiffres sont des estimations, mais il aurait été nécessaire de les vérifier avant de s'engager dans un projet de 18 millions d'euros en sachant que quelques kilomètres plus loin son efficacité pourrait être multipliée par 3 !!!!. C'est-à-dire un kilowattheure trois fois moins cher ou un projet avec un impact divisé par trois !!

L'éolien est très peu rentable, 25% de rendement, ne peuvent tourner sans arrêt (pas de vent – de 15km/h ; trop de vent + 80 km/h).

Quel est le bénéfice du projet (chiffres concrets de rentabilité) ? »

Concrètement, une éolienne fonctionne dès lors que la vitesse du vent est suffisante pour entraîner le mouvement du rotor. Plus la vitesse du vent est importante, plus l'éolienne délivrera de l'électricité jusqu'à atteindre son seuil de production maximum (dit puissance nominale). Ce seuil est atteint pour différents vitesses en fonction du modèle de l'éolienne choisie.

Dans le cadre du projet éolien de Cintegabelle, un des modèles envisagés est l'éolienne Vestas 110, d'une puissance nominale de 2,2 MW, un rotor de 110 m et une tour de 95 m de hauteur. L'image ci-dessous présente la courbe de puissance de l'éolienne, qui permet d'apprécier l'évolution de la puissance, en fonction des vitesses. **Ce modèle d'éolienne génère de la puissance à partir de 3m/s (10,8 km/h) jusqu'à atteindre la puissance nominale/maximale à 10 m/s (36 km/h), pour être arrêtée au-delà de 90 km/h.**



Les données de vent recueillies sur le site permettent d'estimer la production électrique qui sera délivrée par le parc éolien de Cintegabelle. **La production des cinq éoliennes pourra atteindre**, selon le modèle d'éolienne retenu, **entre 29 000 et 34 100 MWh par an** (pour le modèle Vestas 110-2,2MW une production de 29 000 MWh est estimée). Ces valeurs de production correspondent à la consommation électrique domestique, hors chauffage, pour 12 100 et 14 150 habitants (la consommation moyenne par habitant est de 2 400 kWh par an, source : RTE). Ce qui représente entre 39 et 46% de la consommation électrique domestique (chauffage inclus) des habitants de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain (30 862 habitants en 2015). Il s'agit d'une quantité moyenne produite, étant entendu que les parcs éoliens produisent « au fil du vent » une électricité injectée sur le réseau électrique.

Ainsi, dans le cas où la production liée au fonctionnement des cinq éoliennes du parc de Cintegabelle remplacerait à 100% la production électrique par des combustibles fossiles, une économie annuelle comprise entre 20 000 et 24 000 tonnes de CO₂ rejetées dans l'atmosphère serait réalisée, selon le modèle d'éolienne implanté.

Le montant de l'investissement estimé pour la réalisation du parc éolien de Cintegabelle est de l'ordre de 17 millions d'euros.

Le financement du projet sera réalisé par une combinaison de **fonds propres des porteurs du projet** (ENGIE Green et Aganaguès) et une partie de dette bancaire dont la répartition devrait correspondre à 20 % / 80 %.

Le capital de la société AGANAGUES sera apporté par différents acteurs du territoire (association "les Energies d'Aganaguès", personnes physiques, Enercoop Midi-Pyrénées, collectivités...), et de fonds citoyens tels que ceux de la société Énergie Partagée Investissement.

L'électricité produite par le parc éolien de Cintegabelle sera vendue sur le marché et elle pourra bénéficier en partie d'un complément de rémunération (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017). Le complément de rémunération est un dispositif de soutien public pour les installations de production d'énergie renouvelable. La valeur du complément de rémunération est calculée comme la différence entre un tarif « de référence » fixé par arrêté et le prix moyen du marché constaté chaque mois. Le complément est versé au producteur par EDF ou tout autre opérateur agréé et le surcoût occasionné est compensé par l'État.

Le temps moyen d'amortissement de l'investissement pour un parc éolien est d'environ 10-12 ans.

06.9 La construction du projet

« Comment seront aménagés les sites (lieu de passage) ? »

Les porteurs de projet ont fait appel à l'expertise d'un bureau d'étude allemand (Setreo) spécialisé dans la conception de l'accès et la desserte aux éoliennes.

Il a identifié plusieurs choix possibles quant à l'accès au site éolien de Cintegabelle. Mais la prise en compte de l'ensemble des contraintes privilégie l'option consistant à ce que les convois empruntent tout d'abord l'autoroute A61, puis l'autoroute A66 en direction de Foix jusqu'à la sortie n°2. Les convois devront successivement emprunter les RD14, puis RD820 et la RD 41 en direction de St-Quirc.

Deux paramètres principaux doivent être pris en compte afin de finaliser l'accès au site :

- la charge des convois durant la phase de travaux ;
- l'encombrement des éléments à transporter (pales, tours et nacelles).

Pour répondre à la charge des véhicules de transport, certains chemins existants seront redimensionnés et renforcés avant le démarrage du chantier. Le renforcement sera réalisé avec des matériaux inertes, issus de carrière. Après la phase de construction, ils seront conservés à l'identique ou redimensionnés. Les chemins auront une bande de roulement de 4,5 à 5 mètres de large sur les sections approximativement rectilignes avec des surlargeurs (temporaires) dans les courbes les plus serrées. La largeur de couloir de passage utile (libre de tout obstacle) sera de 5 à 5,5 m.

Le dimensionnement exact des chemins sera défini lors de l'étude géotechnique. Les épaisseurs seront alors définies en fonction de la nature géologique des sous-sols et des contraintes imposées à la couche de roulement.

Concernant l'encombrement, ce sont les pales d'environ 60 mètres de long qui représentent la plus grosse contrainte. Leur transport est réalisé en convoi exceptionnel à l'aide de camions adaptés. Pour un tel convoi, la longueur totale de l'ensemble, camion et pale, atteint jusqu'à 65 mètres (porte-à-faux compris), pour les éoliennes de type GE120.

A la fin du chantier, les sociétés ENGIE Green et Aganaguès s'engagent à remettre en état les routes et les chemins d'accès qui auraient pu être détériorés durant la phase de travaux. Un constat d'huissier sera réalisé à l'ouverture du chantier et un autre à la clôture des travaux.

Les éoliennes devront être accessibles pendant toute la durée de fonctionnement du parc éolien pour en assurer leur maintenance et leur exploitation et également ponctuellement pour que les visiteurs puissent accéder au site, conformément à l'article 7 de l'arrêté du 26 août 2011.

06.10 Maintenance et démantèlement

« [Dans le dossier de concertation] Il n'y a aucune prévision ou note ou analyse quant à la fin de vie de ce parc (démembrement et recyclage des matériaux, remise en état des terrains) comme le prévoit la législation actuelle (article L553-3 du Code de l'environnement).

Combien va coûter leur démontage et la dépollution des sols ?

Comment et par qui sera assuré le démantèlement de ces éoliennes en fin de vie, quand elles généreront moins ou plus de bénéfices ? les producteurs, les propriétaires des terrains, les collectivités avec l'argent public, selon le principe de privatisation des bénéfices et de socialisation des pertes ? Le coût de ce démantèlement a-t-il été estimé ? Les énormes blocs en bétons seront-ils enlevés, ou laissera-t-on ces terres MORTES ?

LEUR DÉMANTÈLEMENT QUI AURA LA CHARGE DE LES DÉMONTER ?

Il n'apparaît aucun coût de maintenance de ce parc. Qui la supportera ?

A quelle fréquence les services de maintenance interviendront sur les éoliennes ? »

Les modalités de remise en état d'un site éolien et la constitution des garanties financières à cet effet, sont précisées par le décret n°2011-985 du 23 août 2011 et l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 :

« Les opérations de démantèlement et de remise en état des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent comprennent :

1. Le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison.

2. L'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation :

- sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante ;
- sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable ;
- sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas.

3. La remise en état qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet »

Le montant des garanties financières, qui doit être constitué par l'exploitant du parc éolien, est déterminé par l'application de la formule suivante (article 2 de l'arrêté du 26 août 2011) : **M = N x Cu**

Avec :

M : Montant de la garantie financière ;

N : Nombre de machines ;

Cu : Coût unitaire forfaitaire correspondant au démantèlement d'une éolienne, à la remise en état des terrains, à l'élimination et à la valorisation des déchets générés. Ce coût est fixé à 50 000 €.

Le montant de la garantie financière est réactualisé tous les 5 ans (article 3 de l'arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014). Ainsi, l'arrêté préfectoral d'autorisation précisera le montant initial de cette garantie et précisera l'indice qui sera utilisé pour calculer le montant de cette garantie (article 4 de l'arrêté du 26 août 2011).

Le montant prévisionnel de la garantie financière qui sera constitué pour le parc éolien de Cintegabelle est ainsi de 250 000 € (50 000 x 5 éoliennes).

--

L'objectif global des services de maintenance est de veiller au fonctionnement optimal des éoliennes tout au long de leur fonctionnement, afin qu'elles répondent aux attentes de performance et de fiabilité.

Le travail des équipes de maintenance réalisé sur les parcs éoliens est à la fois préventif et curatif. On distingue alors deux types de maintenance :

- **La maintenance préventive** qui permet de veiller au bon fonctionnement du parc éolien, en assurant un suivi permanent des éoliennes pour garantir leur niveau de performance tant sur le plan de la production électrique que sur les aspects liés à la sécurité des installations et des tiers. Elle est menée suivant un calendrier bien précis **tout au long de la vie du parc.**
- **La maintenance curative** qui est mise en place suite à une défaillance du matériel ou d'un équipement (remplacement d'un capteur, ajout de liquide de refroidissement suite à une fuite, etc.) ; ces opérations sont faites à la demande, **dès détection du dysfonctionnement.**

Le coût de cette maintenance est intégré dans le calcul de la rentabilité du projet et assumé par les porteurs du projet.

La maintenance peut être assurée par différents acteurs en fonction du contrat établi:

- Maintenance assurée par le constructeur de l'éolienne retenu.
- Maintenance internalisée à 100 % par l'exploitant (ENGIE Green et Aganaguès).
- Maintenance répartie entre le constructeur et l'exploitant.

Implanté sur 17 sites en France, au cœur des régions, ENGIE Green est un acteur de référence des énergies renouvelables en France, qui développe, construit, et réalise la maintenance et l'exploitation de parcs éoliens sur le territoire français. ENGIE Green est dotée de deux Centres de Conduite des Energies Renouvelables, basés à Châlons-en-Champagne et Estrées-Deniécourt, outils uniques et innovants qui supervisent 24h/24 les actifs éoliens et photovoltaïques du Groupe en France et en Europe.

Actuellement ENGIE Green assure la gestion de l'exploitation, la maintenance et la surveillance de 860 MW éoliens sur le territoire national, grâce aux 9 agences exploitation et maintenance locales ainsi qu'aux centres de conduite et d'exploitation (CCE- 24h/24 et 7Jours/7). L'exploitation et la maintenance pourront éventuellement être confiées pour partie aux constructeurs des machines.

06.11 Bilan carbone

« Comme dit dans le dossier (14eme page et repris ci-dessus), ce parc éolien permet un gain de 22300 T de CO2 par an (à condition bien sûr, de ne pas faire fonctionner les autres modes de production) et donc, pour une durée de vie moyenne du parc de 25 ans, une économie de 557500 T de CO2. Pour une production Française en 2016 de 290000000 T/an (...) cela représente donc 0.2% des émissions annuelles Françaises de CO2 liées à l'énergie ... 16,5 à 19,5 MILLIONS D'EUROS POUR QUE, EN 25 ANS, ON EVITE 0,2% DE LA PRODUCTION ANNUELLE !! Dites-moi que je fais une erreur. Pour un bilan carbone encore plus réaliste, il faut intégrer l'empreinte carbone due à la fabrication, l'installation, la maintenance et le démantèlement ... »

Effectivement, dans le cas où la production liée au fonctionnement des cinq éoliennes du parc de Cintegabelle remplacerait à 100% la production électrique par des combustibles fossiles, une économie annuelle comprise entre 20 000 et 24 000 tonnes de CO₂ rejetées dans l'atmosphère serait réalisée, selon le modèle d'éolienne implanté.

Il faut préciser également que le cycle de vie d'une éolienne (fabrication, acheminement sur site, installation, et démantèlement) représente un « coût » en énergie. L'ADEME estime que le taux d'émission du parc éolien français est en moyenne de 12,7 g CO₂ /kWh (sur la base des données du parc effectif en 2013, soit 3 658 éoliennes).

L'éolien terrestre est particulièrement efficace, **une éolienne produit la quantité d'énergie qu'elle a consommée au cours de son cycle de vie en 12 mois.** Le facteur de récolte, qui permet de connaître le nombre de fois où l'énergie est amortie, c'est-à-dire le nombre de fois où la turbine produit la quantité d'énergie qu'elle a consommée au cours de son cycle de vie, est de 19 pour le parc éolien terrestre français.³

Globalement, le parc éolien de Cintegabelle aura donc un impact positif sur le climat et la qualité de l'air puisqu'il remplacera une production électrique d'origine fossile et permettra d'éviter le rejet de CO₂ dans l'atmosphère.

³ Impacts environnementaux de l'éolien français, ADEME 2015

07 Conclusion de la concertation préalable et engagements pour la suite

Les démarches d'information et de concertation réalisées tout au long du projet avec les différentes parties prenantes ont permis de prendre en compte à la fois les contraintes techniques du territoire dans la conception du projet, mais aussi de tenir compte de l'avis des habitants au travers des différentes consultations réalisées dans les communes de Cintegabelle et les communes environnantes de Saint-Quirc, Caujac, Gaillac-Toulza, Labatut, et Lissac.

La démarche de concertation préalable réalisée du 27 novembre 2018 au 31 janvier 2019 a permis d'informer la population et de lui donner l'occasion d'exprimer son avis et ses interrogations sur le parc éolien. Environ 70 personnes ont participé pendant cette période de 65 jours, soit à l'oral pendant les permanences et réunions publiques, soit en écrivant des commentaires et des questions par courriel ou sur les registres papier dans les mairies de Cintegabelle et de Saint-Quirc.

A noter qu'une très grande majorité de la population sur ces 6 communes ne s'est pas exprimée, malgré l'information diffusée par ENGIE Green, par Les Energies Aganaguès, par les mairies ou par des opposants au projet.

6

COMMUNES
CIBLÉES

35

AVIS
PAR MAIL

Une vingtaine

DE PERSONNES VENUES AUX
PERMANENCES PUBLIQUES

5 886

HABITANTS

21

AVIS SUR LES REGISTRES
PAPIER

70

PERSONNES A LA REUNION PUBLIQUE

La majorité des participants s'est exprimée contre le projet. Les thèmes revenant le plus sont les atteintes au paysage, les conséquences sur la valeur des biens immobiliers et le patrimoine, les nuisances sonores et visuelles, les potentielles conséquences sur la santé et les retombées fiscales.

Des habitants se sont aussi manifestés en soutien du projet, citant leur volonté d'accueillir ce projet d'énergie renouvelable sur leur territoire ; notamment car il s'agit d'un projet citoyen partagé entre ENGIE Green et Les Energies d'Aganaguès.

Cette période de concertation a également montré une nouvelle fois à quel point le partage d'information est important, afin que tous les riverains puissent être au courant des avancées du projet et avoir un même niveau de bonne information ; surtout pour un projet étalé sur une dizaine d'années.

Nous avons entendu les craintes, critiques et demandes d'annulation du projet, comme les opinions favorables. **Nous allons poursuivre le projet, tout en tenant compte des inquiétudes, légitimes, qui ont été exprimées.** Nous les entendons et les comprenons.

Afin de poursuivre l'information sur ce projet, et favoriser sa bonne intégration, nous nous engageons à :

- **publier le bilan de la concertation préalable** sur les sites internet d'ENGIE Green (onglet Actualités/Concertation préalable), et des Energies d'Aganaguès,
- **mettre le bilan à disposition en mairies de Cintegabelle et de Saint-Quirc**, afin que les habitants puissent lire les réponses aux questions qui nous ont été posées,
- à publier l'avis et le **dossier d'enquête publique**, sur les sites internet d'ENGIE Green et des Energies d'Aganaguès, dossier qui comprendra l'intégralité des études, et donc des éléments attendus par des habitants (étude acoustique, justification détaillée du projet, etc.)

Si le projet venait à être autorisé, nous nous engagerons également à :

- **étudier avec les élus locaux les modalités de poursuite du comité éolien**, pour voir de quelle manière il pourrait s'assurer que nos engagements sont respectés : construction et exploitation dans

des conditions optimales de réduction des impacts (acoustique, biodiversité, etc.), choix des informations publiques dont les habitants auraient besoin durant la construction et l'exploitation,

- **concrétiser le financement participatif pour l'éolienne citoyenne en cherchant des possibilités pour les communes voisines de Cintegabelle de participer au projet**, pour bénéficier de retombées directes,
- publier une lettre du chantier et organiser une réunion d'information au démarrage des travaux,
- **réaliser une information publique régulière durant l'exploitation du parc**, avec la diffusion des principaux chiffres et faits du parc éolien (production, travaux, visites, etc.),
- **communiquer les coordonnées de nos exploitants, permettant à tout habitant de savoir qui contacter en cas de problème et à tout moment.**

Si le projet venait à se construire, nous nous engageons à respecter les prescriptions réglementaires qui figureront dans l'arrêté d'autorisation du parc éolien et qui traiteront en grande partie des craintes abordées durant la concertation, et à mettre en place les mesures visant à réduire ou compenser les éventuels impacts, mesures prévues dans le dossier de demande d'autorisation déposé en Préfecture de Haute-Garonne fin avril 2019. Ainsi, nous nous engageons :

- **concernant l'impact sur le bruit**, à réaliser une étude dite de réception acoustique du parc éolien, dans les 6 mois suivant sa mise en service, afin de vérifier qu'il est conforme à nos études et qu'il respecte la réglementation en vigueur,
- **concernant l'impact paysager**, à réduire les effets visuels du projet auprès des riverains par la mise en place d'une bourse aux haies et à participer à la mise en place de lisières agro-urbaines et au renforcement des ripisylves autour du projet,
- **concernant le milieu humain**, à réduire la perception des balisages lumineux, à rétablir la qualité de la réception TV si nécessaire, à associer le parc éolien à une démarche d'information et de sensibilisation,
- **concernant l'impact sur la biodiversité**, à adapter la période de chantier et la période d'entretien de la végétation en fonction du cycle biologique des espèces à enjeu présentes sur le site, à mettre en place les éléments d'agro-écologie à plus de 200 mètres des éoliennes afin de créer des milieux favorables pour la flore locale, les insectes, la petite faune terrestre, les oiseaux et les chauves-souris et à réaliser un suivi environnemental de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris durant une année complète, dans les 3 ans suivants la mise en service du parc,
- **concernant le démantèlement**, à le réaliser, à nos frais, à la fin de l'exploitation des éoliennes, sauf si une décision est prise, en accord avec les élus locaux, de renouveler le parc avec de nouvelles éoliennes.

ENGIE Green et Les Energies d'Aganaguès s'engagent à continuer les échanges avec la population et à maintenir le dialogue avec les élus et les riverains tout au long de la phase d'instruction du projet mais également lors de la phase d'Enquête Publique puis lors de l'exploitation. Le dossier complet du projet sera disponible à ce moment-là. Les habitants pourront à nouveau exprimer leur avis au Commissaire Enquêteur.



08 Annexe : compte rendu de la réunion publique organisée par Les Energies d'Aganaguès





Projet d'éolienne Citoyenne

Temps d'échange Concertation préalable janvier 2019

Lieu : Salle des fêtes de Cintegabelle
Date et heure : vendredi 25/01/2019 de 20h30 à 23h

Nombres de personnes présentes : ≈55 personnes.

Préambule

Cette réunion a été organisée par l'association Les Energies d'Aganaguès dans le cadre de la consultation préalable au dépôt de demande d'autorisation environnementale.

La réunion a débuté par une introduction sur le contexte énergétique actuel en France pour donner une vision globale puis un historique du projet et de l'association ont été présentés.

Des post-it ont été distribués aux personnes présentes pour leur permettre d'écrire leurs questions et observations. Nous avons collectés les post-it puis les avons trié par thème (voir annexe).

Les échanges ont été ponctués de projections de film sur des parcs solaires ou éoliens citoyens.

Les premières questions ont été formulées de façon relativement agressive puis le climat s'est apaisé et chacun a pu s'exprimer. Beaucoup de questions ont été posées et d'observations faites. La réunion a duré près de 3h. Les discussions se sont poursuivies autour d'un apéritif après clôture de la réunion. La synthèse ci-dessous présente les thématiques abordées.

1 - Impacts environnementaux et santé

Fondations/dépollution :

Combien de tonnes de béton faut-il pour poser une éolienne ?

La dépollution du terrain : combien de temps cela prendra-t-il ?

Quel rôle de l'association dans 25 ans lors du démantèlement

Bruit :

Est-ce qu'une éolienne fait du bruit ?

A quoi servent les peignes installés sur certaines éoliennes ?

Est-ce que la distance de 500m est réglementaire ou dérogatoire ?

Nuisances diverses :

Quelles sont les nuisances ? Impacts sur la santé ?

L'éolien a un impact sur le cadre de vie, la biodiversité, le paysage, l'avifaune, les abeilles.

L'éolien représente un risque de désert environnemental.

Elements de réponse apportés par les membres de l'association :

-le démantèlement des éoliennes est budgétisé dès les études

-les impacts sur l'environnement ont été analysés dans le cadre des études du projet (études acoustique, biodiversité, avifaune) portées par Engiegrøen et réalisées par des bureaux

Synthèse de la réunion publique du 25 janvier 2019 à Cintegabelle – Les Energies d'Aganaguès - p1

d'études indépendants. Ces études ont été présentées au Comité éolien.

-les impacts sur la santé sont négligeables en l'état des connaissances et des rapports de l'ANSES, nous convenons que ce sujet est à prendre au sérieux.

-le matériel récent et les technologies actuelles permettent de réduire considérablement le bruit des pales. Les peignes en font parties afin d'atténuer le bruit tout en préservant la productivité de l'éolienne et sont aussi installés sur du matériel d'ancienne génération. Pour rappel, le bruit réglementaire d'une éolienne est de 35dB à 500m. Des programmes de bridage sont prévus pour atténuer le bruit selon la direction du vent et sur des plages horaires spécifiques. Ainsi que pour éviter par exemple des nuisances avec la faunes lors d'une activité agricole spécifique comme lors d'une moisson.

-l'impact des infrasons (basses fréquences) n'est pas suffisamment documenté pour définir s'il s'agit d'une nuisance avec des risques sur la santé.

-ce thème de la santé est important, nous y sommes vigilants. La région, dont nous sommes lauréat d'un appel à projet, peut aussi nous suivre dans une démarche d'étude sociale des impacts sur les citoyens proches du projet.

2 – Impact sur la valeur de l'immobilier

Quel est impact sur le prix de l'immobilier (vente – achat) ?

La mise en place d'une éolienne va-t-elle dévaluer les biens immobiliers ?

Eléments de réponse apportés par les membres de l'association :

-Il existe des exemples de projet éolien où l'immobilier n'a pas été dévalué : <https://decrypterlenergie.org/les-eoliennes-ont-elles-un-impact-sur-la-valeur-immobiliere-des-habitations>

-Nous pourrions envisager pour le propriétaire d'un bien immobilier proche d'une éolienne citoyenne, si il souhaite participer au projet, de bonifier cette participation (modalités à réfléchir techniquement, juridiquement, financièrement, éthiquement...).

3 - Alternatives parmi les ENR

Pourquoi une éolienne ?

Qui décide de l'endroit et de quelle énergie ?

L'éolien nécessite en complément des centrales thermiques.

Pourquoi pas du solaire ou de la méthanisation plutôt que de l'éolien ? Projet Alternatif ?

Quid du stockage de l'énergie ? Sans stockage par STEP, les ENR sont un mauvais calcul. L'urgence est de remplacer les fossiles.

Pourquoi pas de nouveau un projet hydraulique ? La région est excédentaire en électricité issues de l'hydroélectrique, pourquoi avoir besoin de nouveaux sites de production ?

Eléments de réponse apportés par les membres de l'association :

-le projet éolien n'est pas notre projet mais un projet parmi les actions de l'association, nous ne sommes pas fermé à des projets solaires ou hydroélectriques, mais le niveau d'avancement de ce projet éolien est tel que c'est celui-ci que nous portons en premier.

-Pourquoi pas la méthanisation, nous sommes prêts !

-Faire des STEP : des barages et des lacs nécessite des quantités de béton dégradant le cours des rivières bien plus impactant que les fondations d'une éolienne.

4 - Financement / coûts

Comment pouvons-nous trouver un lien social avec des inégalités entre les gagnants (promoteurs – propriétaires terriens recevant les éoliennes - commune/mairie acceptant le projet – investisseur (participatif)) et les victimes (riverains – population refusant ces installations industrielles) ?

L'éolien est cher, on paye tous la CSPE 2,5cts d'€/kWh.
Combien coûte une éolienne ? Comment on la finance ? Coût / dividendes ?
Que deviennent les bénéficiaires ?
Quels retours pour le citoyen qui investit ?
L'électricité produite va-t-elle être directement utilisée par les bâtiments de Cintegabelle ?
Quels sont les propriétaires des terrains où seront implantées les éoliennes ? Quel est le prix de la location ?
Quelles seront les retombées sur la commune ?
Eolienne et participatif : Quelles sont vos propositions ?

Eléments de réponse apportés par les membres de l'association :

-toute la CSPE ne va pas à l'éolien mais seulement 17% de cette taxe.

-il y a d'autres taxes sur la facture d'électricité que l'on paie qu'il faudrait examiner de près, ce sera sûrement fait en cette période de mouvement social (gilets jaunes 2018-2019).

- les propriétaires des terrains sur lesquels seront implantés les éoliennes sont tenus par des baux confidentiels avec Engie Green, dont le montant des loyers. Pour Aganaguès, il s'agit de M. Alex Franc à Vernou et ici présent. Le loyer sera modéré et en adéquation avec un projet citoyen dont l'intérêt est collectif et non individuel.

-une éolienne ne s'achète pas cash : on la cofinance avec de la dette (avec une banque).

Pour être propriétaire d'une éolienne on a besoin de 30% de fond propre (apport). Sur ces 30%, 51% du montant permettent de rester propriétaire majoritaire. Par exemple, pour une éolienne de ~2M€, 300 k€ devront être réunis pour être copropriétaires.

-Cintegabelle aura des retombées directes du parc car il sera sur son territoire, en revanche les autres communes limitrophes, n'en auront pas. Leur solution reste l'éolienne citoyenne dans laquelle, elles pourraient investir et donc se rémunérer. Il en va de même des habitants propriétaires proches qui pourraient en participant au projet citoyen recevoir des revenus de la vente d'électricité.

-Il apparaît que l'argent et sa juste distribution est une préoccupation redondante des participants aux échanges. Il s'agit alors de travailler ensemble pour trouver un terrain d'entente financier et atténuer les impacts financiers de ce projet.

5 - Concertation

Poursuivre le débat plus avant pour trouver des solutions plus fédératrices.

ANNEXE 1

Texte d'introduction :

Dans le contexte du changement climatique en cours y compris chez nous, nous avons deux attitudes possibles : laisser faire "comme avant", ou se mobiliser pour être acteur de demain.

Continuer notre modèle économique et énergétique sans répartition des richesses, c'est subir des choix datant des années 60 (il y a donc 60 ans). Basés sur une production centralisée puis transportée sur des centaines de km avec 2/3 de perte, les modes de production actuels : nucléaire, fioul, charbon ou gaz sont des impasses.

Baisser sa consommation d'énergie, rendre efficace la distribution et produire à partir des éléments : le vent, le soleil, l'eau sont les trois piliers sur lesquels notre société peut s'appuyer.

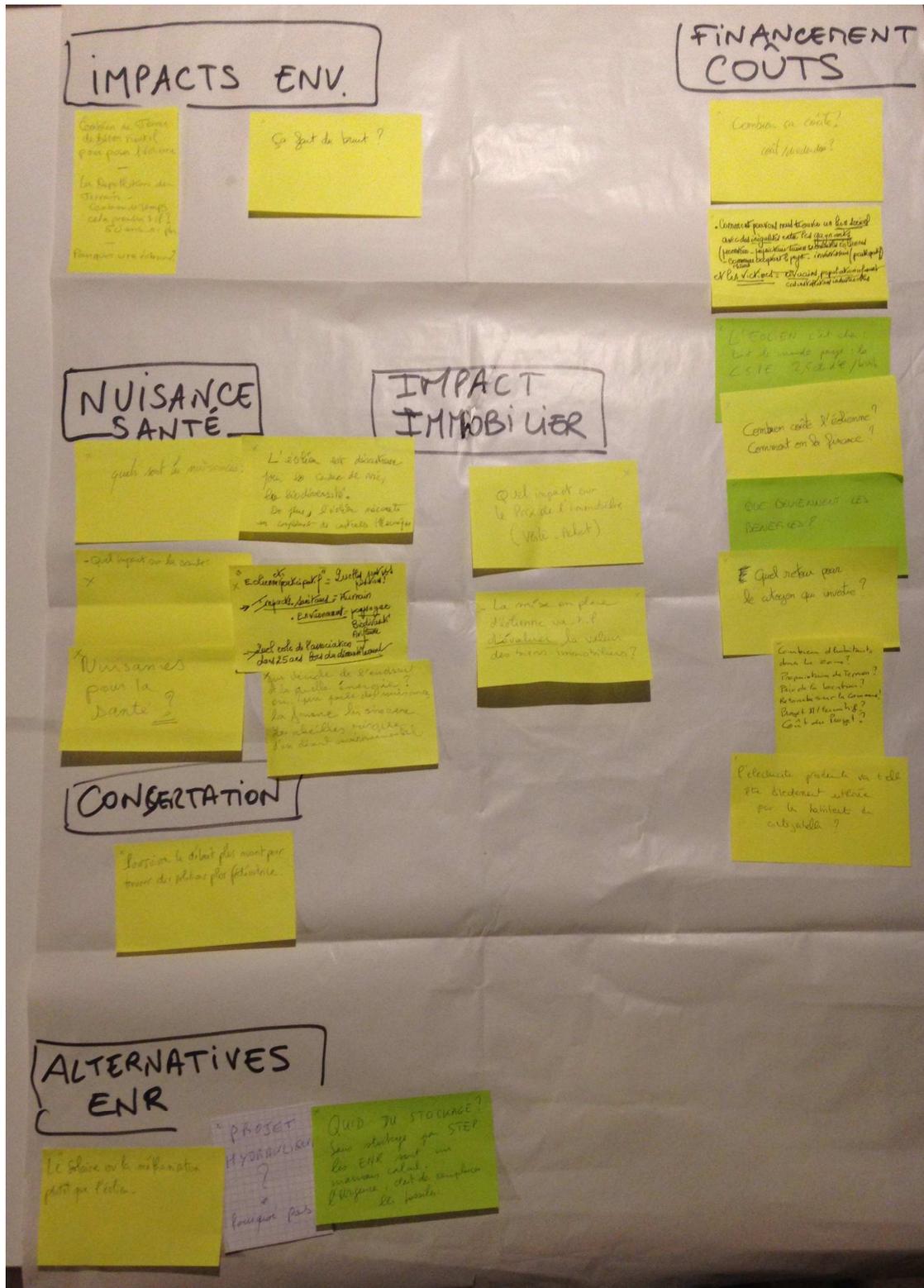
L'éolien n'est pas sans défaut, loin de là. Il repose sur des entreprises mastodontes de l'économie dont les objectifs sont avant tout financiers. Le caractère industriel ne fait pas de doute : ce sont de grosses machines. Depuis que le projet de parc est connu Les Énergies d'Aganaguès se propose de faire de ce projet notre parc éolien : le faire avec l'industriel mais pour le citoyen. Se réapproprier la production d'électricité et d'en choisir l'origine locale. Faire un projet de territoire pour les habitants.

Pour citer un chercheur anglais : "Le pessimisme est un luxe, dit Rob Hopkins, Le pessimisme est un luxe que l'on ne peut pas se permettre. On peut juste se permettre de se retrousser les manches."

C'est ce que modestement nous avons décidé de faire. Dans l'association, nous sommes tous d'horizons divers, agriculteur, énergéticien, occitans, femmes et hommes d'ici comme d'ailleurs. Nous sommes animés par la promotion d'une énergie plus propre, faire que les retombées économiques d'un tel projet puisse rester sur le territoire. Ne pas subir un projet industriel mais se l'approprier. Notre ambition est de voir émerger grâce aux revenus de la vente d'électricité, des projets locaux sur la thématique de l'énergie : sensibiliser, accompagner et financer des économies d'énergie.

Aganaguès : c'est un territoire ancestral : une plaine fertile de Pamiers jusqu'aux portes de Toulouse, une rivière : l'Ariège et un projet d'éolienne oui mais : citoyenne !

Annexe 2 : post-it recueillis durant la réunion



Fin de document

ENGIE Green Cintegabelle et Les Energies d'Aganaguès

Filiale de ENGIE Green
Le Triade II – Parc d'activités Millénaire II
215, rue Samuel Morse – CS 20756
34961 Montpellier Cedex 2, France
Tél : (+33) (0)4 99 52 64 70 Fax : (+33) (0)4 99 52 64 71

engie-green.fr